Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 ramadan 1440
7 mai 2019

N° 52

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2018**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2018**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2029**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2035**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2038**
Avis aux créanciers..... **2044**
Convocations
Sociétés anonymes **2046**
Divers
Avis au public..... **2055**
Rectificatifs **2056**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement AIN AMARA

Objet : développement agricole eau potable

Zone d'intervention : Ladhira - Ouled Oun

Siège social : Aouled Oun - Ladhira - Foussana 1220

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Foussana en date du 15/12/2018.

- P.C.A : Ouni Elmi.

2019K00053SODB1

Création d'un groupement de développement dans le secteur d'agriculture

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 14-8-2017, sous le n°182. Il a été crée un groupement de développement agricole comme suit :

- Zone d'activité : Mansoura

- Secteur : Mansoura Sud

- Délégation : Kesra

- Nomination : "ALWIFAK"

- Siège social : Mansoura Sud

- Nom du président du conseil d'administration : Mme Sihem Ben Aissa.

Missions :

- La protection et l'équipement du périmètre d'intervention.

- Développement des systèmes de production animale et conservation de la richesse végétale et bien l'exploiter dans l'artisanat.

- L'accomplissement de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2019F00039SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination du commissaire aux comptes

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 D

Siège social : 3, rue d'Hollande - 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 751191B/A/M/000

Registre de commerce : B193222000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», réuni en date du 17 avril 2019, enregistré à la recette des finances La Gare - Tunis, le 22 avril 2019 sous le n°19702721 - quittance n°M032590, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer la Générale d'Audit et de Conseil "GAC" représentée par Monsieur Chiheb Ghanmi - Expert-comptable associé et membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société, pour une période de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au centre National du Registre des Entreprises, le 25/4/2019 sous le n°201920307.

2019T00747SANB2

Société Tunisian Aluminium Service

S.A. au capital de 250.000 dinars

Siège social : Bir El Kassaa, route de Naassen Km7

Registre du commerce : B1149961997

Matricule fiscal : 0296015W/A/M/000

La société Tunisian Aluminium Service porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale extraordinaire tenue le 18 mars 2019 au siège de la société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 400 000 dinars en numéraire pour le porter de 250 000 dinars à 650 000 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation, dont le procès-verbal a été déposé au Registre National des entreprises le 25 avril 2019 sous le numéro 201920249 a été décidé comme suit :

- Nombre d'actions à émettre : 64000 actions

- Valeur d'émission : 6,250 D

- Valeur nominale : 6, 250 D

- Modalités de libération : Intégrale à la souscription

- Date d'ouverture des souscriptions : 18/3/2019

- Date de clôture des souscriptions : 18/4/2019

Les fonds provenant de la souscription ont été déposés dans un compte bancaire indisponible ouvert auprès de l'U.I.B, Agence Centrale avenue Habib Bourguiba, sous le numéro : 120260000108007546-35

Les documents relatifs à cette augmentation de capital y compris les bulletins de souscription sont disponibles au siège de Bir El Kassaa.

2019R01245SANB2

Société SIMOPLAST S.A

MF : 829269G-A-M-000

RC : B113222003

Siège social : 16 Rue Taher Khemiri - Ezzahra

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2019 enregistré à la recette des finances le 27 mars 2019 à la recette de l'enregistrement des sociétés 1er bureau Tunis sous le n°19501832 Quittance n°2373 le 27 Mars 2019 dont 01 copie a été déposée au registre Nationale des Entreprises le

12/4/2019 sous le n°2017F40028194 publié au bulletin Officiel du registre National des Entreprises sous le n°201915788 n° bulletin 50 en date du 17/4/2019 il a été décidé ce qui suit :

1- Annulation des résolutions prises par l'A.G.Extraordinaire du 20/6/2018.

2- Examen de la continuité d'exploitation de la société.

3- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration du 18/3/2019 relatif à l'augmentation du capital et la suppression du droit préférentiels de souscription.

4- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social.

5- Augmentation du capital social de 230 000DT à 540 000DT.

6- Suppression du droit préférentiel à la souscription.

7- Modification des statuts.

2019R01246SANB2

Société SACEM INDUSTRIES SA

Au capital de 11 000 000.000

Siège social : Immeuble Mac Crown, Appartement n°3, 3éme étage, Rue Tanjanika Les berges du lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : N°1017293Y

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 2019 enregistré à la recette des finances Lac Tunis en date du 17 avril 2019 sous le n°19702726 quittance n°M043721, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 24/4/2019 sous le n°201919979, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Ratification des modes et des délais de convocation

- Révocation du directeur général de la société Mr Ghazi Chebbi.

- Nomination de Mr Khaled Kammoun aux fonctions du directeur général pour une période de six mois

- Fixation des pouvoirs du directeur général

- Questions diverses

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01248SANB2

Société ITCA

SOCIETE DE COMMERCE INTERNATIONAL TOTALEMENT EXPORTATRICE

Société anonyme

Au capital de 280 000 dinars

RC : B2412722008

MF : 1040118TAM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2019, enregistré à la recette de Mégrine, sous le n°19701641, quittance n°M037456 en date du 22/4/2019 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Ariana, le 02/5/2019, sous le n° 201921317, il a été décidé :

- Le transfert du siège de la société au Km 1,6 Route de Tunis - Zone El Abraj - Menzel Bouzelfa 8010,

- Modification de l'article 4 de la société,

- De conférer tout pouvoir au représentant légal pour procéder aux formalités légales de publicité.

2019R01252SANB2

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B1112211997

Siège social : BirJedid – 2054 Khelidia Tunisie

Tél: +216 71 366 666 / Fax : +216 71 366 006

Site web : www.landor.com.tn

Notice légale relative à l'augmentation de capital de la société « LAND'OR » de 4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de nominal 1 dinar au prix d'émission de 8,250 dinars.

- 606 060 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de nominal 1 dinar au prix d'émission de 8,250 dinars

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du01/04/2019

1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : « Land'Or »

Siège social : BirJedid – 2054 Khelidia Tunisie
Tél: +216 71 366 666 / Fax : +216 71 366 006

Site web : www.landor.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- **Forme juridique** : Société anonyme
- **Législation particulière applicable** : Droit commun

1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 1994
Durée : 99 ans

1.4 Objet social

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation et au commerce, en Tunisie et à l'étranger, des produits carnés et leurs abats, produits de la mer et tous les produits agroalimentaires, sous toutes leurs formes, ainsi que tous leurs dérivés, sous-produits ;
- L'importation, l'exportation et le commerce sous toutes leurs formes de ces produits et services ;
- L'obtention, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la cession et la concession de tous brevets, marques et procédés de commerce relatifs aux objets ci-dessus ;
- La création, l'acquisition, l'installation et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou immeubles nécessaires à la réalisation et à la poursuite des objets ci-dessus ;

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements concernant les activités ci-dessus ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

1.5 Registre de commerce : B1112211997

1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année**.**

1.7 Nationalité : Tunisienne

1.8 Capital social

Le capital social de LAND'OR s'élève à 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions ordinaires de nominal un (01) dinar entièrement libérées

1.9 Matricule fiscal : 496254Y/A/M/000

1.10 Régime fiscal

Droit commun

1.11 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Au siège social de la société situé à BirJedid – 2054 Khelidia

1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

M. Ridha CHOURIA

Directeur Administratif et Financier de la société LAND'OR

Tél : +216 71 366 666/ Fax : +216 71 366 006

E-mail : r.chouria@landor.com.tn

2. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

2.1. Membres des organes d'administration de la société LAND'OR

Membres (1)	**Qualité**	**Représenté par**	**Mandat**	**Adresse**
Hatem DENGUEZLI	Président	Lui-même	2016-2018	Tunis
Hichem AYED	Membre	Lui-même	2016-2018	Tunis
Ridha CHOURIA	Membre	Lui-même	2016-2018	Tunis
Moez JOUDI	Administrateur représentant des petits porteurs	Lui-même	2016-2018	Tunis

(1) Décision de l'AGO du 30/05/2016

2.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société LAND'OR

Membre	**Fonction au sein de la société**	**Mandat / Date d'entrée en fonction**	**Adresse**
Hatem DENGUEZLI	Président Directeur Général	09/12/1994	Tunis
Hichem AYED	Directeur Général Adjoint	15/12/2005	Tunis
Ridha CHOURIA	CFO (directeur financier)	02/08/1996	Tunis
Moez JOUDI	Néant		Tunis

Il est à signaler que M. Moez JOUDI est membres du comité d'audit interne.

2.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	**Adresse**	**Mandat**
Cabinet F.M.B.Z - KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Hassen BOUAITA, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Les jardins du lac B.P. n°317- Publiposte Rue Lac Echkel 1053 Les Berges du Lac – Tunis **Tél** : +216 71 19 43 44 **Fax** : +216 71 19 43 20 **E-mail** : tn-fmfmbz@kpmg.com	2016-2018(1)
Cabinet MTBF - PricewaterhouseCoopersTunisia, représenté par Monsieur Ahmed BELAIFA, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble PwC Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, Tunis, 1053 **Tél** : +216 71 160 056 **Fax :** +216 71 861 789 **E-mail :** pwc-tn@pwc.com	2017-2019(2)

(1) Nomination décidée par l'AGC du 09/12/1994 et renouvelée par l'AGO du 30/05/2016.

(2) Nomination décidée par l'AGO du 07/07/2014 et renouvelée par l'AGO du 26/05/2017.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

3.1 Contexte et objectifs de l'opération

Le but de l'augmentation de capital est de :

✓ Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;

✓ Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;

✓ Améliorer la trésorerie.

3.2 Décisions ayant autorisé l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935** dinars pour le porter de 4 846 875 dinars à **10 299 810** dinars en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875** dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription, et ce, par la création de **4 846 875** nouvelles actions ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **(1) nouvelle pour (1) ancienne**, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne ¾ du montant de l'augmentation envisagée
- Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060** dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce, par l'émission de **606.060** nouvelles actions d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb PrivateEquity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2019**.

3.3 Caractéristiques de l'émission

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de 5 452 935 dinars répartis comme suit :

- 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription
- 606 060 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

3.4 Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

➢ **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

➢ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

➢ **Période de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019** au **28/06/2019**[1] inclus.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019** au **05/07/2019** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019** au **12/07/2019** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

➢ **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

➢ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019** à 17H à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

---

[1]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

➢ **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

➢ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 846 875 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➢ **Jouissance des actions émises**

Les actions nouvelles souscrites (4 846 875 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2019**.

3.5 Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb PrivateEquity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

➢ **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

➢ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb PrivateEquity IV (MPEF IV).

➢ **Période de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019**au **12/07/2019**inclus.

➢ **Etablissements domiciliataires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

➢ **Modalités et délais de livraison des titres**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

➢ **Jouissance des actions émises**

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2019**.

3.6 Structure du capital après augmentation

Actionnaire	Actionnariat avant opération			Actionnariat après opération**		
	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en TND	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en TND	% du capital et des droits de vote
Land'Or Holding	2 586 700	2 586 700	53,42%	5 173 400	5 173 400	50%
Public *	2 260 175	2 260 175	46,58%	4 520 350	4 520 350	44%
MPEF IV	0	0		606 060	606 060	6%
Total	**4 846 875**	**4 846 875**	**100,00%**	**10 299 810**	**10 299 810**	**100,00%**

(*)dont 4 552 d'actions rompues, restant à attribuer

(**) Tout dépassement directement ou indirectement du seuil de 40% dans le capital de la société Land'Or SA entrainerait l'application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

3.7 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

➢ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

➢ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

➢ **Régime fiscal applicable : droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

➢ **Marché des titres**

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

➢ **Cotation des titres**

❖ **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de labourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

❖ **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'au la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

❖ **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019**[2] inclus. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

➢ **Tribunal compétent en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➢ **Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019*** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de la société LAND'OR visés par le Conseil du Marché Financier sous le n°19/1027 en date du 29/04/2019estmis à la disposition du public sans frais auprès de la société « LAND'OR », de l'AFC et de TUNISIE VALEURS, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier :www.cmf.tn

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 30/04/2019.

[2]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 28/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2019R01258SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination de deux commissaires aux comptes

Dépôt des documents financiers

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 165.000.000 de Dinars porté à 198.000.000 de dinars divisé en 198.000.000 d'actions de un dinar chacune

Société mère du Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0001985G

Affiliation à la CNSS : 0000117107

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 25 avril 2019 sous le n°19702539 - Quittance n°M051578, il a été décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs :

- de Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- des Brasseries et Glacières Internationales

- de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances

- de la Banque Nationale Agricole

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

De nommer, en qualité de Commissaires aux comptes :

- Le Cabinet d'Audit et de Consultants, membre de l'Ordre des Experts Comptables

- Le Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de Price Water House Coopers pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 :

De nommer, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T pour les exercices 2019, 2020 et 2021 :

- Le Cabinet d'Audit et de Consultants, membre de l'Ordre des Experts Comptables

- Le Cabinet les commissaires aux comptes Associés M.T.B.F., membre de Price Water House Coopers

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers, sociaux et consolidés du Groupe, arrêtés au 31/12/2018, ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 3/5/2019 sous le n°201921605.

2019R01269SANB2

Augmentation de capital

Société DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 165.000.000 de Dinars porté à 198.000.000 de dinars divisé en 198.000.000 d'actions de un dinar chacune

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0001985G

Affiliation à la CNSS : 0000117107

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 25 avril 2019 sous le n°19502538 - Quittance n°M051572, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 33.000.000 de dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 29.980.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.020.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, cette augmentation donnant lieu à l'émission de 33.000.000 d'actions nouvelles gratuites de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes. La date du 1er janvier 2018 a été fixée pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

De ce fait, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

«Le capital est fixé à 198.000.000 de dinars, divisé en 198.000.000 d'actions d'un nominal de 1 D, 000 chacune entièrement libérées».

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 mars 2019, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2019 et des statuts modifiés ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 3/5/2019 sous le n°201921605.

2019R01270SANB2

Renouvellement des pouvoirs du Président Directeur Général

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0373723B

Affiliation à la CNSS n°0024572827

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 avril 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia le 23 avril 2019 sous le n°19802418 - Quittance n°M049267, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Habib Nifar, en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 30 avril 2019 sous le n°201921070.

2019R01271SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Dépôt des documents financiers

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0373723B

Affiliation à la CNSS n°0024572827

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2019, enregistré à la Recette des

Finances à Charguia - Tunis le 23 avril 2019 sous le n°19702417 - Quittance n°M049265, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Habib Nifar

- Monsieur Chedly Boujemaa

- Monsieur Mohamed Ali Bakir

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 30 avril 2019 sous le n°201921070.

2019R01272SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Dépôt des documents financiers

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique RNE : 0013938N

Affiliation à la CNSS n°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2019, enregistré à la recette des finances - Avenue Habib Bourguiba - Kasserine le 12 avril 2019 sous le n° 19702162 - Quittance n° M039269, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mohamed Bousbia

- Monsieur Michel Palu

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

et ce, pour une durée de deux ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Kasserine le 24 avril 2019 sous le n°201920148.

2019R01273SANB2

Société ALMAJED INVESTMENT

S.A. au capital 1 million de dinars

Av. H.B Sidi Bouzid

MF : 1360682 Z

Suite aux PV du 15/4/2019 enregistrés à la recette des finances de sidi bouzid le 15/04/2019 sous n°M043745 dont deux exemplaires ont été déposés au seing du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 15/4/2019 a été décidé :

Augmentation du capital de 1 million de dinars à 3 millions de dinars.

2019Y00035SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 12.750.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - 1000 Beb Bhar

MF : 1383996P/A/M/000

CNSS : N°349547-56

Suivant la résolution du conseil d'administration du 27/02/2019 enregistré à la recette des finances Rue de la Gare - Tunis le 5/3/2019 sous le Q n° M016110, E n° 19701439.

Le conseil d'administration a décidé de renouveler les mandats de M. Radhi Meddeb en qualité de Président du Conseil d'administration pour une durée de trois années et de M. Sylvain Bourgelas en qualité de Directeur Général pour l'année 2019 et de M. François Rancourt en qualité de directeur général Adjoint pour l'année 2019.

Un exemplaire de la résolution a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 29/3/2019.

2019401865SANB2

«WIKI START UP»

Société anonyme

Capital social : 200.000 Dinars

Siège social : Carthage Center, Rue du Lac Constance Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1205161K/A/M/000

CNSS : N°00320757-75

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 19/11/2018 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 18/02/2019 sous le Qn°M017519 En°19701172 M. Oualid Triki a démissionné de son poste de directeur général.

Le conseil a décidé de nommer M. Mohamed Salah Frad en qualité de directeur général avec les pleins pouvoirs.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 26/02/2019.

2019401866SANB2

Société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS TUNISIE S.A

Au capital de 125 000 DT

Siège social : Immeuble CMC - Route du Port-Zone Portuaire 2040 Radés (Tunisie)

MF : 26692 DAM000

Mele CNSS : 181564-77

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 21/3/2018, enregistré à la recette des finances de la place de la République - Radés sous le n°18702387, quittance n°M056811 le 13/9/2018, il a été décidé ce qui suit :

- Arrêté du projet de rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017

- Non proposition de jeton de présence

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr ANTONIO PRAT ARTAL pour 3 exercices

- Renouvellement du mandat du Directeur Général Mr Saber Bouassada pour une année

- Convocation de l'assemblée générale et arrêté de son ordre du jour.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/6/2018, enregistré à la recette des Finances de la place de la République - Radés sous le n°18702388, quittance n°M056813 le 13/9/2018, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2017,

- Approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017

- Affectation du résultat de l'exercice 2017

- Quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2017

- Quitus entier et sans réserve au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2017,

- Renouvellement du mandat de l'administrateur Mr ANTONIO PRAT ARTAL pour une durée de 3 exercices jusqu'à la clôture de l'exercice 2020.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 25/6/2018, enregistré à la recette des Finances de la place de la République - Radés, sous le n°18702386, quittance n°M056805 le 13/9/2018, il a été décidé de nommer Mr ANTONIO PRAT ARTAL en qualité de Président du conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2020.

Dépôt : des copies de chaque procès-verbal ci-haut indiqués, ont été déposées au greffe du Registre des entreprises le 2/4/2018.

2019401870SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE CAPITAL ET INVESTISSEMENT CAPINVEST

S.A (SICAF) au capital de 24.750.000 dinars

RC : B5761996

MF : 026650SNM000

Siège social : Immeuble Hannibal Les Berges du Lac - Tunis

Dépôt préalable : un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/4/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Tunis le 17/4/2019 sous le n°19502308, quittance n°2994, a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 26/4/2019 sous le n°AC01622019 décidant l'augmentation de capital de CAPINVEST par l'émission de 3300 000 actions nouvelles d'une valeur de cinq dinars chacune à souscrire et à libérer au quart à la souscription majoré d'une prime d'émission soit 16 500 000 dinars à libérer intégralement lors de la souscription.

Compte indisponible N°05903000050087360040 ouvert auprès de LA BANQUE DE Tunisie Agence rue de Turquie Tunis

Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de cette notice.

La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2019401886SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société MODERNE DE BOIS ET MATERIAUX SARL

Capital social : 18 000.000

Siège social : 3 Rue Bechir Ben Safween Borj Louzir Ariana 2073

Matricule Fiscal : 0798704 G B/M/000

La Société a décidé la mise à jour du statut en date du 01/11/2018, enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 4/12/2018 sous le n°18704313 Quit n°103846, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 3/01/2019 sous le n°2019427.

2019T00764SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL

Dar El Kheirat

Le 28 avril 2019 à 16H les associés de la SARL Dar El Kheirat au capital de 1.196.100 dinars MF : 000MA749908V, Registre de commerce n°B187362000 : on décidé à l'unanimité :

1- Dissolution et liquidation de la société

2- Nomination de Mme Ben Mustapha Khairia Comme liquidateur.

Le dépôt de dossier au centre National du Registre des Entreprises Le registre national des entreprises

Dossier N° : 201921456

Identifiant unique : 0749908V

Date de dépôt : 02/5/2019

Lieu de dépôt : Ariana.

2019T00775SRLB2

LA CARAVANE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES - SARL

Siège social : Rue Tahar Kammoun, Im. Héla M3 - Sfax

Mat Fiscal : 1039922Z/A/M/000

R.C : B0812802008

Suivant acte de vente des parts sociales en date du 31 octobre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 01 Novembre 2018 quittance n°M005829 enregistrement n°18105367, l'associé Karim Achour a cédé la totalité de ses parts sociales dont le nombre est 375 qu'il détient dans la société LA CARAVANE à Mr. Achour Abdelmajid qui devient l'associé majoritaire par 1125 parts sociales.

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 11 décembre 2018 sous le numéro 201858774.

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Novembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 26 Novembre 2018 quittance n°M006292 enregistrement n°18805785, il a été décidé :

- L'approbation de l'acte de vente des parts sociales et par conséquent la modification de la répartition du capital

- L'approbation des états financiers des exercices 2016 et 2017

- L'affectation des résultats nets

- Quitus entier sans réserves au gérant.

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 11 décembre 2018 sous le numéro 201858774.

2019X00652SRLB2

ATLAS COURTAGE TUNISIE (ACT) SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 Dinars

25, Rue Ibn Charaf, Le Belvédère, 1002 Tunis

MF : 1122043/W/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/3/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 16/4/2019 sous Q n° 040854, E n° 19802241 et Suivant un A.S.S.P. du 9/3/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 17/4/2019 sous Qn°040980 En° 19802258

En conséquence des modifications, les associés ont approuvé les statuts tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V et de l'AS.S.P ont été déposés au Centre national du registre des entreprises sous le n°1122043/W en date du 23/4/2019.

2019401843SRLB2

ATLAS CONSEIL TUNISIE SARL (ATCO)

Société à responsabilité limitée

Capital social : 15.000 Dinars

25, Rue Ibn Charaf, Le Belvédère, 1002 Tunis

M.F : 0779210/G/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/3/2019 enregistré à la recette des finances cité Mahrajane, Tunis le 16/4/2019 sous le Qn°M040853 En°19802240 et Suivant un Contrat de cession du 7/3/2019 enregistré à la recette des finances cité Mahrajane, Tunis le 16/4/2019 sous le Qn°M040852 En°19102239 & Suivant les statuts mis à jour du 9/3/2019 enregistré à la recette des finances cité Mahrajane, Tunis le 17/4/2019 sous le Qn°M040988 En°19802259

- Les associés ont annulé les statuts mis à jour du Juillet 2018 (enregistrés le 11/10/2018 sous En°18806265)

- Les associés ont approuvé la cession de la part sociale

- Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V de l'acte de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°0779210/G en date du 23/4/2019.

2019401844SRLB2

Société Africaine de Presse et de Communication (SAPCOM) SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500.000 Dinars

15, rue 18 Janvier, 1000 Tunis

MF : 1599/A

Suivant un PV de l'assemblée générale ordinaire des associés du 3/12/2018 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis le 26/12/2018 sous Q n° M104827 E n° 18805261.

- Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2017.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1599/A en date du 23/4/2019.

2019401845SRLB2

Société Tunisienne d'Exportation de Phosphates (STEP) SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 DT

6, Rue Ibn Hazm- Cité Jardins- Le Belvédère -1002 Tunis

M.F : 1184719/K

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 14/2/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 8/3/2019 sous Qn°M24233 En°19801430.

- Mr. Mohamed Tlili a démissionné de ses fonctions de gérant.

- Les associés ont décidé de nommer Mr. Adel Mlika en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°1184719/K le 14/3/2019.

2019401846SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT CENTRE TECHNOLOGIQUE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 520.000 Euros

Pôle El Ghazala - Route de Raoued Km 3,5 - 2088 Ariana

M.F : 1027448/E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 22/2/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 7/3/2019 sous Qn°027183 En°19700833.

- Mr Martin Passern a démissionné de ses fonctions de cogérant.

- Les associées ont décidé de nommer Dr. Langhoff Wolfgang Andreas en qualité de nouveau cogérant Pour une durée indéterminée, agissant conjointement avec M. Hamed Kilani.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'Identifiant unique n°1027448/E en date du 24/4/2019.

2019401847SRLB2

DALPHIMETAL TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.200.000 dinars

Z.I, Ben Arous, 2013 Ben Arous

MF : 745173/L/A/M/000

Suivant un P.V de l'assemblée générale ordinaire du 22/2/2019 enregistré à la recette de

l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis le 17/4/2019 sous Q n° M003020, E n° 19802330.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2017.

Suivant un P.V de l'assemblée générale ordinaire du 15/3/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis le 17/4/2019 sous Q n° M003019, E n° 19802329.

- Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Société AMC Ernst & Young représentée par Mr. Achraf Guermech en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°745173/L en date du 24/4/2019.

2019401848SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND SARL

Société à responsabilité limitée - Non Résidente

Capital social : 10.000 Euros

34 Bis, Av. de Paris, 2033 Mégrine

M.F : 938423/F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/2/2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine, le 6/3/2019 sous n°QM021911 En°19500964

- Les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 23.500 Euros.

Suivant les statuts mis à jour du 21/3/2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine, le 15/4/2019 sous le Qn°M035580 En°19701531.

- Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V & des statuts mis à jour ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°938423/F le 23/4/2019.

2019401849SRLB2

Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 et désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 , 2016, 2017, 2018 et 2019

Société SILVER SARL

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Route Chinoise Zone Industrielle Mnihla 2094

MF : 1126756/R/A/M/000

RC : B24189372009

Suivant PV de l'AGO réunie au cabinet madame Sonia Kheriji le 24/09/2018 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen sous le n°18703320 en date du 27/9/2018 déposés 2 copies au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana le 4/3/2019 sous le n°201910684, il a été décidé la ratification des procès verbaux des assemblées générales ordinaires tenues le 29 février 2016 et 30 novembre 2017 qui ont été décidé l'approbation des états financiers des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, affectation des résultats des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 et désignation la société Dar El Khabir Audit et Consulting comme commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Approbation des états financiers des exercices 2014, 2015 et 2016, affectation des résultats des exercices 2014, 2015 et 2016 et désignation la société Dar El Khabir Audit et Consulting comme commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

2019401883SRLB2

Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018 affectation des résultats et distribution des dividendes

Société SILVER SARL

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Route Chinoise Zone Industrielle Mnihla 2094

MF : 1126756/R/A/M/000

RC : B24189372009

Suivant PV de l'AGO, réunie au cabinet madame Sonia Kheriji le 15/02/2019 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen sous le n°19700769 en date du 18/02/2019 déposés 2 copies au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana 6/3/2019 sous le n°201911240, il a été décidé approbation des états financiers des années 2017 et 2018, affectation des résultats et distribution des dividendes.

2019401884SRLB2

AUTRES SOCIETES

LABO MED 2M

Siège social : 94, Avenue Mohamed V, Tunis, Rez-de-chaussée

RC : C01199092016

MF : 1474362P

En vertu du procès-verbal de l'AGO en date du 8/10/2018 et enregistré à la recette des finances, rue d'Autriche le 22/10/2018 sous le n°18805722 Quit n°M083483 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 31/12/2018 sous le n°201862462, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation de cession de 260 parts de Mr Mohsen Ghorbel à Mr Mehdi Ben Said,

- L'approbation des états financiers des exercices 2016 et 2017.

- Affectation des résultats.

- Quitus au gérant et cogérant.

2019T00746SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique rédigé par les notaires Afef Kaouach et

Maha Slami en date du 28/9/2018 enregistré le 14/12/2018 quittance n°M126814/ Mr Moncef Karnaoui titulaire de la carte d'Identité nationale n°00557197 demeurant : Rue Houdiabia Village Sahli Soukra a fait une donation à sa sœur Mm Najoua Garnaoui titulaire de la carte d'identité nationale 00312759 demeurant : 157 avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir de la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que pâtisserie, dans le local sis au 92 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe Soukra.

Les éventuelles oppositions peuvent être adressées à Mm Najoua Garnaoui au 92 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe Soukra, 20 jours à partir de la publication de la présente publicité au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publicité est apparue aux journaux Sabah et le Quotidien en date du 18/4/2019.

2019T00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Yasminette, le 25/4/2019 numéro de reçu M025907, n° d'enregistrement 19201036; Sadek Mendili résident au 23 rue Abbas Mahmoud Al-Akkad, a cédé à MOUSTAPHA zaghel et Fathi Guersen résident Rue Jalouli Fares El Yasmiette Ben Arous; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Quincaillerie, sis au n°22 rue Omar Ben Abd Al Aziz El Yasmiette Ben Arous.

Toutes les oppositions devront parvenir au cabinet de Maître Saidi Yasser 22 rue de Marseille Tunis; dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le quotidien du 30/4/2019.

2019T00774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 18/3/2019 et enregistré à la recette dos finances Sidi Hassine Sijoumi en date du 17/4/2019 sous le n° M042139, enregistrement n°19201211, la société «ALZITOUNA», SARL, sis à la Résidence «SARAYA» rez-de-chaussée Ain zaghouan el Marsa enregistrée auprès du greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B2650022011, représentée par son gérant Mr Mohamed Arbi Ftouhi, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels utilisé dans l'activité de restauration, sis au local n°2/14 Rue 42439 Cité Ben Younes Ouadi Ghariana - Tunis à Mr Seifeddine Ben Hedi Souabni.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'adresse du fonds sis local n°2/14 Rue 42439 Cité Ben Younes Ouadi Ghariana - Tunis dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2019T00776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15 et 25 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 18 Avril 2019 sous le n°19201002 quittance 30206 Madame Mouna Zaghdene ayant pour matricule fiscal 0981702G a vendu à monsieur Mohamed Fawez Zahmoul tout le fonds de commerce destiné à la vente de chaussures et d'habits pour femme.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur ayant élu son domicile à l'adresse de Maître Nedra Zawali sise au City Center, Bloc B Bureau 4-2 Tunis Nord Urbain Tunis.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk en date du 24 avril 2019.

2019R01249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 29/4/2019 quittance n° M040271, enregistrement 19201755. Mme Faouzia Bent Mohamed Youssef Zatata a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des fournitures de mariées sise à avenue Habib Bourguiba Mégrine Complexe Said à Société Celectronix son représentant juridique Mr Zied Hamdi Becha.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur son adresse sis Immeuble Copit avenue Habib Bourguiba 2033 Ben Arous n°16 et 17 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 3/5/2019.

2019R01253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 22/3/2019 enregistré à la recette des finances El Mourouj en date le 26/3/2019 n°M029713 enregistrement n°19201243, Monsieur Mohamed Abdellaoui a vendu à la société Aya de commerce, tout son fonds de commerce qui a pour activité boulangerie, pâtisserie et la vente des glaces, sis à 103 rue 20 Mars 1956 El Mourouj 4 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins El Mourouj Bloc B App -22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du 27/3/2019.

2019R01264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 23/4/2019 à la recette des finances de Sousse Quittance n°M031050 des Enregistrement n°19701037, Dorsaf Kacem vend la totalité du fonds de commerce à Fethia Khalifa et Sana Khadraoui le salon de thé

«LAVAZZA» sis au RDC Immeuble Seltène Lotissement B11 et B12 en face Hôpital de maternité Wassila Bourguiba Sousse avec ses éléments morals et matériels soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure du Maître Wissal Miladi, Avocate, Immeuble Nouira Avenue Léopard Senghor Sousse.

2019S00599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Hammam Sousse le 15 et 19 décembre 2017 et enregistré le 25/01/2018 à la recette des finances de Hammam Sousse sous le numéro 18200524 Ennouri Ben Khalifa Ennouri a vendu à Monia Ben Mohamed Salem la totalité du fonds de commerce le revenant et qui est exploité pour vendre des fruits secs, R.C n°A91105892011 et matricule fiscal n°000CN723459/D, à la sis rue de la plage Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels et les oppositions seront faites chez le vendeur au lieu du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la date de cette publication un extrait du contrat a été publié au journal Echourouk le 20/02/2018.

2019S00601FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 26/4/2019 sous le n°19201112 reçu M033208, Mr Tarek Ben Amor a cédé à Messieurs Mohamed Ali Haouari et Ramzi Zommit, tout le fonds de commerce exploitée dans le local sis à l'Avenue Léopold - Senghor Sousse (vente éléctro ménager).

Les oppositions doivent être déposés dans un délai de 20 jours de la date de publication dans le JORT chez Mr Tarek Ben Amor au local de fonds de commerce sis l'Avenue Léopold Senghor Sousse.

Cet avis a été publié dans le journal «Essahafa» le 01/5/2019.

2019S00602FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 22/10/2015 enregistré sous le n°19101001 quittance n°M030187 Mme Fafani Bent Tawfik Ben Bourawi Essabegh CIN°05577128 a vendu le fonds de commerce (COIN-REGAL) à Mr Amara Ben Bourawi Gwider CNI°09289907 demeurant à la Rue El Imem Moslem Khzema Elgharbya Sousse.

Un extrait a été publié au journal El Anwar du 3/5/2019.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis Rue El Koufa Sahloul Sousse.

2019S00606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce, dressé par Maître Wajdi Belhadj, Avocat à Sousse, Rue soeur Joséphine, enregistré à la Recette des finances de Hammam Sousse, sous le n° 19202006, quittance n°52237 en date du 30-4-2019, le liquidateur d'un fonds de commerce SOCIETE GENERAL COMMERCE DE EQUIPEMENT ET DE FOURNITURES GECOMEF, SARL capital social 2000.000 dinars siège social Rue de Tunis Hammam Sousse - Sousse Identifiant unique n°0995595W; représentée par son gérant Fawzi Molhek CIN 02888260 a vendu à Monsieur Moez Ben Brahim Echethli, demeurant à Rue Omar Ben Abed Aziz Bohsina Sousse la totalité du fonds de commerce pour l'exercice de Commerce des Equipements Electroniques et de Fournitures en détail et la Maintenance sis à Hammam Sousse Rue de Tunis avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels pour un prix total de 20.000,000 Dinars.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'Avocat Maitre Wajdi Belhadj, à l'adresse ci-dessus indiquée, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion des présentes au J.O.R.T.

2019S00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/4/2019 enregistré à la recette El Ain Sfax le 22/4/2019 n°19200656 quittance M028270, Mouath Aguerbi Triki a vendu à Mohamed Kessentini le fonds de commerce sis à la Route El Ain km 6.5 Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT à l'étude maître Habib Ben Romdhane sis au 61 Avenue Hédi Cheker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et le «Quotidien» le 25/4/2019.

2019X00658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/4/2019, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 25/4/2019 sous le n°19201321 quittance n°M057948, Mme Chefia Gargouri, Ashraf Mkawar, Saïd Mkawar, Fatma Mkawar ont vendu à Mr Anis Mkawar la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des légumes et fruits au local n°139 sis au nouveau marché Beb Jebli Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/4/2019.

2019X00659FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré au premier projet de livre sous n°79 le 7/6/2008 Mr Nasser Souayeh ayant la CIN n°04061039 demeurant au n°08 Avenue Habib Bourguiba Benebla a donné la totalité d'un fonds de commerce exploité à la vente des artisanats sis à la rue Al Rachid Sousse 4000 à son fils Mr Sami Souayeh ayant CIN n°06756850 demeurant à la rue Ibn Khaldoun n°15 Benebla.

2019A00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de contrat de vente daté le 11/3/2019 enregistré auprès de la recette des finances Gabès le 16/4/2019 sous n°M028212, quittance n°19202664, Mr Elhachmi Farhat résidant à la Rue Sidi Edriss Elblad Gabès a vendu à Mr Boulbaba Hamida résidant à la Rue Elimem Elghazeli Chennini Gabès le fonds de commerce situé à la Rue Sadok Laswad Gabès avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite entre les mains de l'acheteur sis à la Rue Elimem Elghazeli Chennini Gabès dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

2019Z00109FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

MF : 1323090/W/N/C/000

Suivant ASSP du 26/3/2019 enregistré à la RF de Bouargoub le 22/4/2019 quit M012658 enreg n° 19201211 a été conclu la location de fonds de commerce de fast-food sis à l'Avenue de La Révolution Bouargoub de Md Salwa Binit Amor Ben Bouzaène Mahamdi à Mr Kalil Ben Khaled Ben Abdelkader Ben Slima.

Les oppositions seront présentées au siège social de fast-food sis à l'Avenue de La Révolution Bouargoub dans un délai de vingt jours.

Ce présent a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 2/5/2019.

2019N00383FCCC2

Résiliation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 26/4/2019, quittance numéro M043885 numéro d'enregistrement 19201346. Il a été résilié le contrat de vente du fonds de commerce «commerce articles artisanat» sis à l'Av Farhat Hached à Nabeul conclu entre Monsieur Mohamed Ben Khmaies Ameur et Madame Fatma Bent Salah Sfia, enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 02/4/2019, quittance numéro M033983 numéro d'enregistrement 19201005.

Il a été publié au journal «Echourouk» le 28 avril 2019.

2019N00384FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances à Hammamet le 24/4/2019, sous le numéro M062653, monsieur Samir Laaribi en droit de société d'importation, exportation et représentation (SIER) SARL, siège social situé en numéro 48 avenue Charles Nicole Menzel a vendu à monsieur Adel Hattab le fonds de commerce, sis à l'avenue de Fayçal Ben Abdelaziz Hammamet Nabeul.

Les oppositions éventuelles se feront chez l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de contrat mentionné ci-dessus au journal officiel de la République Tunisienne.

2019N00386FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 24 avril 2019 sous n°M016379 quittance n°19200373 de Monsieur Abdelfateh Soudani a vendu un fonds de commerce boucherie non enregistré au tribunal de première instance de Grombalia avec ses composants à monsieur Karim Zrelli au prix de 11 mille dinars.

Publier au journal Essahafa le 1/5/2019.

2019N00387FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte sous S.S.P daté le 15/4/2019 enregistré à la recette des finances de Béja le 17/4/2019 (enregistrement n°19202019 quittance n°M026104 Mr Kouki Noureddine titulaire de CIN n°02230684 a vendu à Mme Zina Amria titulaire de CIN n°0226001 la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels exploité en café sis à Sidi Shili Beja. Les oppositions doivent parvenir au vendeur du fonds à son adresse Sidi Ismail Beja Sud dans les vingt jours (20j) qui suivent la publication de cet avis ou journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 30/4/2019.

2019J00058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous-seing privé légalisé et enregistré à la recette des finances du rue d'Angleterre sous le n°09202127 contre quittance n°26915 la société de l'usine tunisienne des chaussures MF : 11766/C/A/M/000 a cédé et vendu à M. Lezhar Ben Hassan Ben Mohamed Hamedi titulaire de la CIN n°01873130 du 23 janvier 1998 l'intégralité du fonds de commerce exploité pour la vente des chaussures sis au 07 Avenue Bab Jedid Tunis.

Les oppositions du fonds de commerce susmentionné dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente vente au JORT sont admissibles à l'étude du rédacteur du présent Maître Lassed Hedi l'avocat à la cassation sis au 10 rue de Mali Tunis belvédère.

2019H00104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 12/4/2019, enregistré à la recette des finances Tozeur 12/4/2019, sous le n° quittance 19200748 n°M017120

Madame Nedia Ainabi a vendu à Mohamed Ali Lahwel demeurant sa part du fonds de commerce exploité dans le local de CNRPS Tozeur.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Mohamed Ali Lahwel Chabeya

Tozeur, et ce, dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT. Shorouk journal a été publié le 19 avril 2019 page n°32.

2019100035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître TAHA LAMINE BERGAOUI

63 Av. Habib Bourguiba Bardo - 1er étage bureau n°A1.6

Tél : 98 366 170

M.F : 1476308R/P/000

Par acte sous-seing privés légalisé en date du 28 mars 2019 et enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 10 avril 2019 sous n°19201375 quittance n°39610.

Il appert que Madame Raja Bent Jedidi Ben Jaloul Hajjri demeurant au wedi ezzamch El Merezgua Hammamet Nabeul a vendu à Monsieur Ala Eddine Ben Kamel Eddine Ben Khemaïs Belhaj demeurant Av. Farhat Hached Korba Nabeul la totalité du fonds de commerce qu'elle appartient sis au 02 et 03 rue l'île du Jalta n°09 Bis Bardo pour tous types de commerce.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de Monsieur Ala Eddine Ben Kamel Eddine Ben Khemaïs Belhaj dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journa «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 23/4/2019.

2019401853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré la recette des finances de Rue d'Autriche Tunis 11/4/2019 sous le n°19201597 quittance n°33162 Mr Mohamed Zied Chaabani titulaire de la n° CIN 08715899 vend à Mme Jouaida Talmoudi titulaire de la n° CIN 00225484 la totalité du fonds de commerce sis au 6 Bis Rue Mahdia Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'exercice de tous commerce.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Abdelkarim Ben Ali à son adresse sise au 31 Avenue Ali Belhouane Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 3/5/2019.

2019401860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/4/2019, enregistré à la recette des finances de l'avenue La gare Tunis, le 22/4/2019, sous le n°19202715, quittance M032556. La société d'équipement générales et modernes SEGEMO la maison du boulon, SARL, siège social situé à la zone industrielle 1 rue arkmadis n°120 M 19 n°455 Sfax, identifiant unique 0418566C, a vendu le fonds de commerce d'un établissement secondaire destiné au commerce des accessoires et outils industriels et agricoles et vente de gros, situé au 37 rue 18 Janvier 1652 Tunis à La SOCIETE TRACTEUR DU NORD, S.U.A.R.L., son identifiant unique n°1280018A.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Djemal Wafa, avocate à la cour d'appel sise à la rue Lac Léman résidence 2001 bureau 2-1, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal "SAHAFA" le 28/4/2019.

2019401864FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, enregistré à la recette des finances de la Goulette Tunis le 25-4-2019 n° de quittance M057403, n° d'enregistrement 19202461, Mr. Bouenani Sami, n° CIN 04704019, domicilié au 24 rue Mars Tunis, a vendu à Mr. Talbi Mansour, n° CIN10824764, domicilié au cité Elhadaik Bir Mcharga Zaghouan, tout le fonds de commerce de boulangerie sis à la rue Pasteur la Goulette Tunis.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Mr. Bouenan Mohamed, domicilié au 23 rue Ejraba Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien d'Echorouk du 28-4-2019.

2019401868FCCC2

Résiliation de donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par les notaires Abderraouf Khaled et Maroua Younsi en date du 27/4/2019 enregistré à la recette des finances Rue du paradis Ariana, il y a eu résiliation de l'acte de donation établi entre Karim Gaaliche et sa mère Hayet Slim par les notaires Mezri Nouira et Abderrazek Hassen en date du 24/6/2017 et portant sur la totalité du fonds de commerce consistant en le commerce du textile et exploité au 31 cité commerciale à Ksar Hellal inscrit au registre de commerce sous le n° A15115132012 et au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1252721/K, il en découle de ce qui précède qu'à partir de la date de la résiliation Mr Karim Gaaliche redevient l'unique propriétaire du dit fonds de commerce.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne au 33 Rue Khaled Ibn El Walid Ksar Hellal.

Le présent avis est publié au journal le Quotidien et الشروق en date du 3/5/2019.

2019401869FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit le 15-01-2019 enregistré à la recette des finances «rue de paradis» Ariana, le 5-4-2019 sous le numéro 19202440 numéro de quittance 47789, Mme, Hadhemi Denguezli titulaire de la CIN numéro

08321590 demeurante au 7 Avenue du parc Ennahli, Ariana, inscrite au registre de commerce numéro A03127142012 vend à Mme. Nouha Salmani demeurante au 10 rue 41955 cité Ezzouhour Tunis, titulaire de la CIN numéro 04733748 en sa qualité de gérante de la société «NOURDHIA» SARL en cours de création au capital de 3000 dt tout le fonds de Commerce exploité en tant que jardin d'enfants au local sis au «5 Avenue Jaoudet El Hayet Riadh El Andalous Ariana» avec tous ses éléments corporels et incorporels comme la clientèle, la réputation commerciale, le nom commercial «Best Kids», tous les équipements existants ainsi que le droit de location à un prix global de 65 mille dinars.

Cet acte a été rédigé par l'avocat M. Mohamed Darouich au à «151 Avenue de Liberté Place pasteur Tunis»

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de la vendeuse dans un délai de vingt jours.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 25-4-2019.

2019401872FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16 avril 2019, enregistré à la recette des finances Kalaat Al Andalous, le 23 avril 2019 sous le n°19200691, quittance n°M015236, la «SOCIETE DE GESTION DE RESTAURATION RAPIDE» SARL en la personne de son représentant légal, ayant son siège social à 50 rue Taher Ben Ammar, résidence Sidi Bousaid, immeuble Yasmine Appartement n°6, Menzah 9, Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B0116792005, MF n°000M/A/913305/S, a vendu à la société «ECHEMI FOOD COMPANY», SARL en la personne de son représentant légal, ayant son siège social à 60 avenue Habib Bourguiba - Le Bardo, 2000 Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B01187692013, MF n° 1318345/R, le fonds de commerce (seulement les éléments incorporels), exploité en tant que restaurant au local n° FC5 situé au centre commercial «Tuniscity», route de Bizerte, Gouvernorat d'Ariana.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées, dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, à l'étude de maître Abdelmonem Kloua, avocat, demeurant à la résidence Maya Appartement 67, Avenue Hédi Nouira, Ennaser II, 2001 Ariana.

Le présent avis est apparu aux journaux Le Temps et Assabah le 3/5/2019.

2019401885FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant acte gérance libre enregistrée à la recette des finances Av Habib Thameur Tunis sous le n°19301473 le 16 avril 2019 quittance n°M35895.

Les héritiers de feue Nour El Houda Bent Hassen Bennani :

- Mr Mohamed Lamine Ben Abdelaziz Bennani

- Mme Amel Bent Abdelaziz Bennani

- Mme Samia Najet Bent Abdelaziz Bennani.

Loue à madame Faouzia Bent Sadok Cherif épouse Dachraoui le fonds de commerce (gérance libre) concernant prêt à porter sis au 62 Rue Mokhtar Attia Tunis pour la durée de deux (02) ans commençant le 01/4/2019 finissant le 31/3/2021 renouvelable d'année en année Tacite.

2019T00759FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Wissem Bahrouni, Avocat à Tunis daté 12 et 17 avril 2019, enregistré à la recette des finances Grombalia le 17-4-2019 sous le n°19301092 reçu M035973, Mme Latifa Weli titulaire de la CIN 01701007 a loué au profit de la Société général hoti service représentée par son gérant Monsieur Ali Boujeh titulaire de la CIN 05471856 le fonds de commerce destiné à exercer l'activité de commerce des équipement agricole et la vente des hortis exploité dans le local sis à la rue de la Paix cité erriadh place Abd Sattar Toumi Grombalia.

Le bénéficiaire acquiert par conséquent la qualité de commerçant et assume par conséquent sa responsabilité en tant que tel sur le fonds à partir de la publication du présent avis.

Le présent avis a été publié dans les journaux Essahafa le 30/4/2019.

2019T00765FCCC3

Location d'un local commercial

Suivant acte sous seing privé en date du 18 Janvier 2019 enregistré à la recette des finances El KABARIA le 5 avril 2019 sous n°19300498 quittance n°M022142.

Madame Saida Bent Ibrahim El Habib Ben Hadj Brahim titulaire de la CIN n°05172365 délivrée le 28/5/2007 à Tunis a loué à Monsieur Chaker Ben Abdessalem Ben Maayouf Bouthouri titulaire de la CIN n°07117380 délivrée le 14/12/2018 à Tunis le local commercial au rez-de-chaussée sis à 57 rue 10431 El Ouardia 6 actuellement local pour tout commerce (café, boulangerie, pâtisserie et glace, vente produits alimentaire, vente fruits et jus et vente fruits sec).

Les oppositions seront reçues à l'adresse de local commercial dans le délai de 20 jours.

Cette annonce est apparue au journal «le Quotidien» du 3 mai 2019.

2019R01255FCCC3

Location d'un fonds commerce

Suivant le contrat de location en date du 23/02/2018, enregistré à la recette des finances le 11/02/2019 sous le n°1930481, quittance n°007794, Mr Sami Souayeh ayant la CIN n°06756850 a loué la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Ibn Al Rachid Sousse à Mr. Mohamed Bel Haj Ahmed ayant la CIN n°05591191 et Mr Walid Ben Mohamed Hédi Wssifi ayant la CIN n°07714117 pour une durée d'un an renouvelable.

2019A00203FCCC3

Location de parts de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 8/3/2019 enregistré à cité Ettadhamen le 18/4/2019 sous le n°19301651 quittance n°M050758 M Fethi Chebbi demeurant 6 rue El Mehdia Ariana a loué la totalité du fonds de commerce consistant en un Magasin de produits alimentaires exploité au sien du local sis à l'Av Taher Sfar n°45 Manar 2 Tunis et ce à Monsieur Cheker Ajili demeurant à Résidence Erayhan B A Av 7303 Menzah 9 A Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du locataire à l'adresse dudit Magasin dont une copie du contrat y était déposée.

Le présent avis a été publié au journal Essahafa du vendredi 26 avril 2019.

2019401861FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association El WIFAK des retraités des forces de la sûreté de l'intérieur.

Adresse : 10, rue 10505 El Wardia 4 Tunis (2053).

L'objectif :

- Soutien moral et social pour répondre aux aspirations sociales et médicales et contribuer à la réalisation de leurs ambitions auprès des autorités dans les limites permises par la loi.

- Profiter des compétences et de l'expérience du personnel de la sûreté Nationale de l'intérieur à la retraite pour préparer des projets et des études et les soumettre aux autorités compétentes pour en bénéficier et de reformer le système de sécurité en général.

Les membres :

Dhif Belgacem : Président.

Ferjaoui Mohamed : Secrétaire général.

Ben Rached Mohamed Salah : Trésorier.

2019T00731APSF1

L'Association Tunisienne du Développement et de l'Inclusion

Adresse : Résidence Cordoba 2, A 3, 1er étage, Appartement 2, Cité Ben Younes - Tunis.

Les objectifs :

- Plaider en faveur de l'application de la convention internationale des droits des personnes handicapées et les objectifs du développement durable.

- Faciliter l'accès à l'information pour les personnes en situation d'handicap.

- Inclure les personnes en situation d'handicap dans toute prise de décision au niveau régional et National.

- Promouvoir les droits des personnes en situation d'handicap.

- Veiller à que toutes les lois et les politiques générales ainsi que tous les programmes et les projets soient inclusifs et accessibles.

Les Membres :

- Président : Haythem Naili

- Secrétaire générale : Kamel Slema

- Trésorier : Zeineb Turki.

2019T00744APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Héritage Russe»

Catégorie : Association civile de développement culturel

Objectifs : Développer et sauvegarder le lien culturel et historique entre la Tunisie et la Russie, développer la langue et la culture russe.

Siège : Rue de la Mer Méditerranée, résidence «Aicha Mannoubia», bloc «B», Manouba.

Président : Elena Eltsova.

2019T00745APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Kantaret Bizerte du Kempos et des Activités affiliés

Adresse : 500m poste Kantarat Bizerte

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et à les élever au plus haut niveau du sport et de l'éthique.

Président : Mouna Akkari

Vice Président : Mehdi Mhimdi

Secrétaire Général : Slim Chemyati

Trésorier : Fethia Kaabi.

2019T00758APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum municipal de l'Ariana

Adresse : 19 rue Ain Draham Ariana 2080.

Tél : 97649743

Objet : Développement et culture

Objectifs : contribuer au suivi des projets de la municipalité de l'Ariana et proposer des programmes de soutien à la gouvernance et de sensibilisation des citoyens et des fonctionnaires de la municipalité.

Président : Borni Salhi.

Secrétaire générale : Hajer Saayed.

Trésorier : Tayeb Zeyeni.

2019T00760APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Internationale pour la Responsabilité Sociétale et le Développement Durable

Siège : 38 Rue Abou Al Baka, Cité Olympique, Tunis.

Objectifs : La promotion de la Responsabilité Sociétale et du Développement Durable.

Membres :

- Monsieur Karim Ben Hamida : Président

- Monsieur Hosni Riani : Trésorier.

2019T00762APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne de tourisme alternatif et la conservation de la biodiversité.

Objet : -Touristique, écologique, culturelle, développement et sociale

L'Association aide en outre la femme rurale et les artisans à commercialiser leurs produits et les encourager à participer à diverses expositions et manifestations commerciales et culturelles.

Les membres :

Président : Mohieddine Jaziri

Vice-président : Ikram Brabouche

Secrétaire général : Faouzia Ouerfelli.

2019T00768APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club Hammam-lif Mansoura

Raison sociale : Encadrement des capacités physique et sportif des jeunes en domaine du mini Foot ball

Siège social : 13, Rue Seliana Cité Mohamed Ali Hammam-lif

Objet social : Commerce en Gros produits Divers

Président : Mohamed Nehdi Fezzani

Responsable financier : Mouna Hannachi

Secrétaire Général : Aymen Hamedi

Associé : Chems eddine benhajla - Fethi Amira.

2019R01243APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Toumouh» pour le développement local durable et d'animation culturelle à Ezzouhour

Objet : développement - Culturelle

But : Contribuer au développement du patrimoine culturel de la région.

Siège : Av. 14 janvier - Cité Ezzouhour 4031 Sousse

N° Déclaration et date : RR179268160TN en date du 3/4/2019

Président : Kais Essefi

Secrétaire Général : Baanannou Ghassen

Trésorier : Addali Mariem.

2019S00596APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de Bioinformatique et Biostatistique

Objet : Scientifique

Siège social : Cité l'indépendance 5020 Jemmel

Sujets : la bioinformatique et la biostatistique

Objectifs : Contribuer au développement de connaissances et compétences scientifiques techniques, linguistique des étudiants et chercheurs.

Président de l'association : Srihi Haythem.

2019S00597APSF1

Composition du syndicat des propriétaires d'Immeuble ERIJ

Av. Immem Boukhari Khezama Gharbia - Sousse

Conformément au procès-verbal de la séance de formation du syndicat des propriétaires d'immeuble ARIJ du 30/3/2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo sous les numéraux 19801067 composition de l'association des associés d'immeuble ERIJ à Khezama Ouest.

Dont les membres sont :

Sonia al-Ayni, est nommée présidente du syndicat avec les pouvoirs les plus étendus.

Khouloud Rajeeba : trésorière

Hassan Ghaya : Vice-président

Rahma Hamida : Secrétaire général

Adel Ramadan : Secrétaire général adjoint.

2019S00600APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de la créativité et des arts à Chahimet Keblia

Catégorie : Culturelle et de loisirs

But : Identification du Patrimoine culturel, participation à des festivals, activités culturelles et de loisirs, soutien des créateurs, encouragement des talents et assistance aux familles nécéssiteuses avec la revitalisation et l'organisation du festival de Mohamed Séghaier Sassi.

Siège : Chahimet Keblia - Souassi Mahdia

N° et Date de déclaration : RR206770529TN du 14/02/2019

Président : Samir Ben Hammouda

Secrétaire général : Jamel Taieb

Trésorier : Taoufik Hammouda.

2019S00608APSF1

Constitution d'une association

Suivant le procès-verbal daté du 13 décembre 2018, enregistré à la recette des finances sous le numéro 18005021 quittance numéro M073910, est constituée une association féminine culturelle.

Nom de l'association : Sayidaty

Siégé social : Rue Taniour km 2.5 avenue 576 zone numéro 27 maison numéro 19 Bustan 1. Sfax 3002.

Objectifs : S'occuper des connaissances culturelles et scientifiques des femmes et de leur participation du processus de décision et contribuer à l'activation de leur rôle dans la vie civile

Membres du conseil de direction :

Présidente : Nihel Abdelkefi

Vice-présidente : Wafa Jridi

Secrétaire générale : Lobna Ayedi

Trésorière : Rim Rekik

Aide Trésorière : Ameni Maaloul.

2019X00647APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Protectrice des Animaux à Sfax «APA Sfax»

Siège : Route de Mahdia km 4 Merkez Kaaniche 3011 Sfax

Objectifs : Contribuer à diminuer le nombre des animaux domestiques errants, sensibiliser à la cause animale et chercher à les adopter.

Président : Mohamed Trabelsi

Procès-verbal n° : 103159 du 6/9/2018

Accusé de réception n° : RR 255889207 TN du 19/11/2018.

2019X00651APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : PHILIO-SPORT POUR DES JEUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS A HAMMAM LAGHZEZ.

Le siège de l'association : Approche Ibn Khaldoun - Hammam Laghzez - 8025.

Président : Lotfi Zouaoui.

Trésorier : Siham Balhaj Saleh

Secrétaire général : Fares Khadim Allah.

Objectifs : Formation et encadrement de la jeunesse et développement des capacités physiques et artistiques.

Spécialités : Jeux individuels et de groupe (natation, tennis, athlétisme).

2019N00385APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des parents d'élèves de l'Ecole Secondaire Canadienne de Tunis.

Siège : A l'ECT au croisement des rues des métaux et n°8603 Charguia 1 - Tunis.

Objet : Social, culturel et éducatif.

Objectifs : Consolider la relation entre l'école et les parents et de veiller aux intérêts matériels, moraux, intellectuels et culturels des élèves, favoriser et organiser toute activité pour le développement et l'épanouissement culturel, sportif, intellectuel des élèves.

Le comité se compose de :

Présidente : Samah Ben Hamza;

Secrétaire Général : Zeineb Gulenza;

Trésorière : Nedra Bouchiba; Faten Saied et Hamadi Ben Khelifa en tant que membres.

2019401851APSF1

Constitution d'une association

Nom : Bayette pour la culture, les arts et communication

Siège : 11 rue Yoghourta, Manouba 2010.

Objectifs : Animation culturel, Artistique et communicationnel de Manouba.

Membres :

Pr : Jelassi Mohamed.

S.G : Naiel Kilani.

Trésorière : Ahlem Sultani.

2019401854APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Espoir Sportif de Wichtata aljamila

Siège de l'association : Commune Nevza 9010

Le président : Ali Mechergui

Les membres : Ridha Hafsi/ Nourddine Haouaji/ Chokri Delaii/ Faycel Hamdi/ Nader Delaii/ Helmi Salmi

Objectifs : Formation et encadrement des jeunes et développement ses capacités physique et technique

Spécialités : football.

2019401857APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires résidence Al-Marwa

Adresse : Lotissement Méditerranée, Ezzahra 2034

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 10/02/2019 enregistré à la recette des finances Ezzahra 18/02/2019, n° d'enregistrement 19800195 n° de quittance M007468 ; il a été décidé le suivant :

- Approbation des rapports moral et financier de l'année 2017 et 2018,

- Approbation définitive des statuts du syndic des copropriétaires,

- Nomination d'un nouveau bureau syndical composé de :

Hosni Chnitir : président,

Amine Salhi : vice-président,

Hatem Derbel : secrétaire général,

Riadh Arfaoui : trésorier.

2019R01244APSF2

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE - BARAKA - Hammamet

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 août 2018 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina n°19801552 quittance, n°M035187 est Elu Monsieur Daoulatli Mohamed Fahdel Président du Syndicat des Copropriétaires.

Les membres du comité syndical Messieurs Khamla Moncef - Hatem Salhi - Mouhamed Ben Saad.

2019R01260APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après dépôt de déclaration de surenchère du sixième

Etude Maître Mohamed Ali Ben Tanfous

(Avocat du surenchérisseur)

01 Rue Ibn Rachiq, le Belvédère 1002 - Tunis

MF N° : 383393/j

Etude Maître Mohamed Rekik (Avocat poursuivant)

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 32 Rue Hédi Karray Tunis inscrite au registre de commerce à Tunis sous le n°B16641997 son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik.

Partie saisie : La société BIG STAR DISTRIBUTION, matricule fiscal n°788255X; RC n°B116752002 son siège social est à la Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse.

Avocat poursuivant: Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723999. MF : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°178455 Tunis dénommé "Kamel" d'une superficie de 143 m²; Il s'agit d'un immeuble rectangulaire à usage commercial situé au rez-de-chaussée du complexe La Rose Immobilière à coté du complexe le Palmarium, situé à Sidi Daoued la Marsa à proximité de la route reliant Sidi Daoued et La Goulette du coté gauche de Route menant à la Marsa. L'immeuble constitue la parcelle n°37 du titre foncier n°178425 Tunis d'une superficie de 143 m² et les parts indivises de 122,589/10000 constituant sa part dans les parties communes restantes à l'immeuble dénommé La rose objet du titre foncier n°178425 Tunis.

Mise à prix : L'immeuble cité, telle que décrit dans le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis, a fait l'objet d'une adjudication dans le cadre de l'affaire numéro 6809 en date du 02/4/2019 et ce au profit de Mr. Oussama Zrir moyennant le prix de trois cents soixante dix mille dinars 370.000dt000 en plus des frais de la procédure taxés par le tribunal à hauteur de 4.349dt011 à inclure dans le dit prix.

Et suite à une déclaration de surenchère du sixième déposée par maître Mohamed Ali Ben Tanfous sous le numéro 6844 en date du 10/4/2019 au greffe du tribunal de première instance de Tunis au profit de sa cliente Warda Immobilier, S.A.R.L., M.F. 0312143 Z, R.C. B17061997, active dans le domaine de la promotion immobilière, représentée par son gérant Mr. Adel Koli, domiciliée au 75 avenue Kheir Eddine Pacha Pacha centre Mont plaisir Tunis, la mise à prix de est de nouveau fixée à quatre cents trente et un mille sept cent dinars 431.700dt000 en plus des frais de la procédure taxés par le tribunal à hauteur de 4.349dt011 à inclure dans la dite mise à prix.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : Le mardi 11/6/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Tunis.

Le cahier de charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où il est déposé un exemplaire.

2019R01251VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mr Abderrhim Mansouri (débiteur principale), Gérant de société, titulaire de CIN n° 06459581, résident à cité Ettaamir Menzel bouzelfa 2- Mm Naima Hbacha Ep Mansouri, résidente à citée Ettaamir Menzel Bouzelfa, Enseignante; titulaire de CIN n°01664958 (caution réelle solidaire)

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig tel 71297117.

Propriété saisie : Il s'agit d'une villa SNIT de type L23 qui se compose de 2 étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie de 61mm comprenant un salon, une chambre à coucher, une cuisine une toilette, un cellier, et une petite terrasse couverte et d'un jardin des deux cotés nord et ouest le premier étage est d'une superficie de 61 mm contient deux chambres à coucher et une salle de bain tout l'immeuble est bâti en béton armée, les murs sont en brique sauf ceux de la cuisine qui sont en faïence, la menuiserie est en bois massif, l'immeuble est équipé de tous les éléments nécessaires la superficie globale est de 185 mm, la terrasse et le jardin sont d'une superficie de 124 mm l'immeuble se situe à la citée SNIT à Menzel Tmim à quelques mètres de la route principale de Korba, il est délimité du sud de l'immeuble de Najoua Hmem, du nord de l'immeuble de Abdel Majid Ghabbar, de l'est de la rue Souayah Ramoul, et de l'ouest de l'immeuble de Habib Souissi.

Mise à prix : 133.000.000 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 3/6/2019 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R01262VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mm Salwa Challegui, Gérante de société, titulaire de CIN n°06291571, résidente à la rue de la Liberté Dar Chaaben Fehri, et à l'avenue Hédi Cheker Dar Chaaben Fehri, et la rue Taib Ben Ramdhan Dar Chaaben Fehri, et à la rue 1er juin Dar Chaaben Fehri .

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement Sidi Rezig tel 71297117.

Propriété saisie : Il s'agit de l'immeuble situé à la rue 1er juin à Dar Chaaben Fehri d'une superficie de 336 m m qui ouvre sur la rue Taib Ben Ramdhan, il se compose d'un rez-de-chaussée comprenant une villa et une usine, le 1er étage préparé pour le logement et qui est en cour de construction d'une superficie de 140 mm, un 2ème étage préparé pour le logement et qui est en cour de construction d'une superficie de 56 mm.

L'immeuble est délimité du nord par une impasse, du sud par une route principale, de l'est par maison Saleh Ben Aissa, et de l'ouest par la maison Mohamed Gharbi.

Mise à prix : 175 .651.563 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 3/6/2019 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R01263VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Bouaziz Amine Avocat près de la cour d'appel de Sfax, rue Salem Harzallah - immeuble Banque du Sud, 4ème étage Sfax.

1- Le créancier saisissant : Naziha Baazèwi femme au foyer demeurant à la route el Ain km 6.5 avenue Aboubakr Essidik, maison n°60 Sfax en sa qualité de créancière saisissante.

2- La partie saisie : Ibrahim Ben Mohammed El Atrach Ben Mustapha, ouvrier titulaire de la CIN n° 02027106 du 13/12/2017, demeurant à la route El Aïn km 6.5 rue Bourguiba avenue Aboubaker Essidik maison n°60 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Bouaziz Amine, Avocat près de la cour d'appel de Sfax, rue Salem Harzallah - immeuble Banque du Sud, 4ème étage Sfax.

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire le débiteur poursuivi consiste en la totalité du moitié parts indivises d'une maison destinée à l'habitation sise à la route El Ain km 6.5 rue Bourguiba, avenue Aboubakr Essidik maison n°060 Sfax; superficie générale à peu près 127 m², limitée du coté Nord part Mokthar Moalla, du coté Est et Sud par l'entrée de l'immeuble saisi du coté Ouest par Saleh Moalla.

Il s'agit d'un ancien immeuble dont l'accès à travers des escaliers du coté Ouest situés du rez-de-chaussée. Il est équipé de l'eau potable et de l'électricité et contient un puit.

Il est constitué de 3 anciennes chambres dont les murs avec des fissures, une toilette et une petite cuisine incomplète avec un hall sans toit.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mer Janin Elleuch en vertu de l'ordonnance sur requête n°4125 du 8/3/2019 rendue par le président de première instance de Sfax 2.

5- Mise à prix : le prix de la propriété saisie est fixé à vingt sept mille dinars (27.000 .000dt) auquel s'ajoute les frais.

Toutes personnes désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt neuf mai de l'année deux mille dix neuf (29/5/2019) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax2 situé zone 3, 4 avenue Ahmed Aloulou Sfax.

7- Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le cahier de charges mis au cabinet de Maître Bouaziz Amine et au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2.

2019X00657VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Imen Meddeb

Avocate près de la cour d'appel

Avenue Habib Thameur - Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage - Bureau n°55 - Sfax

Le bien immobilier décrit ci-dessous sera vendu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur auprès de la chambre des ventes Immobilières au tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi correspondant au 27 mai 2019 (27/5/2019) à partir de 09h du matin.

Créancier poursuivant :

M. Kamal Bel Khir, propriétaire d'une station - service, demeurant à Avenue Farhat Hached - la Mahdia élisant domicile en l'étude de Maître Imen Meddeb. Avocate près de la cour d'Appel, Avenue Habib Thameur, Immeuble l'Océan Bleu, 5ème étage Bureau n°55 - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Imen Meddeb, Avocate près la cour d'Appel, dont le cabinet est sis à Immeuble l'Océan Bleu, 5ème étage, Bureau n°55, Sfax - identifiant fiscal n°1276239/H/P/000.

Partie saisie :

Mohamed Amine Karray : titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08811436, demeurant à la Route de Manzel Chaker Km 0,5 Immeuble Louati, Sfax.

Bien immobilier saisi :

Tout le bien immobilier non Immatricule revenant à la partie saisie sis à la Route de Mahdia Km 12, Impasse de la Cimétière Barkallah, à droite de ceux qui sont en direction de la Médina à 1 km de la route principale du cote nord délimité du cote sud par M Chabbouh, du cote est par M. Yangui du cote nord par une piste agricole d'où se trouve son entrée, du cote ouest par une construction appartenant à la Société de construction Métallique d'une part et d'une autre part par M. Bahloul ayant une superficie de 3152 m… Il s'agit l'un lot de terrain nu contenant des figuiers du cote nord-ouest, entoure par une délimitation de terre la séparation de la piste nord, clôture par un mur de 2.5 m d'hauteur du cote ouest la séparant de la société de construction Métallique, et puis par un petit mur de 0.5 m d'hauteur environ la séparant d'une partie du terrain de M. Bahloul et il constitue une partie de la parcelle n°53, Zone G du plan cadastral d'Imada El Bdarna.

Prix d'ouverture :

Le prix d'ouverture du bien appartenant à la partie saisie susmentionnée tel que détermine par l'Expert en Affaires Immobiliers M. Ilyes Medhioub en vertu de l'ordonnance sur requête est fixé à 52.200,000 dinars après réduction de 40% auquel s'ajoute les frais de l'adjudication qui seront estimes par le tribunal.

Visite de l'Immeuble saisi :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives, toute la semaine sur les lieux.

NB : Toute personne intéressée peut consulter le cahier de condition de vente dépose auprès du greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou au cabinet de Maître Imen Meddeb, avocate près de la cour d'appel, avenue Habib Thameur, Immeuble l'Océan Bleu, 5ème étage, bureau n°55, Sfax.

Les enchères ne sont portées, conformément à la loi, que par le ministre d'un avocat et après consignation du prix d'ouverture.

2019X00681VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le saisissant : Amri Hedi fonctionnaire, demeurant à Sehbela Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Tahar Slimen Bouazizi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid,

La partie saisie : Amri Abdelaziz ouvrier demeurant à Sebbela Sidi Bouzid.

L'immobilier saisi : L'immobilier saisi est sujet du titre foncier n°91930 Sidi Bouzid nommé mabrouka d'une superficie générale de 3 h 79 are 92c divisée en 37992 parties composée d'un segment de nombre 5. cité à soud issebala Sidi Bouzid, c'est un morceau de terre paysanne boisé avec l'huile d'olive avec des aliments mélanges, contient un puit de diamètre 20.50 m et profondeur 40 m et un bâtiment qui se compose de rez-de-chaussée et premier étage inachevée sa surface au sol est de 139 m² et au premier étage de 147 m², il a une ancienne résidence rurale et une maison avec un rez-de-chaussée et un puits profond.

Mise à prix : deux cent cinq ante milles sept cent soixante seize dinars (250.776.000).

Date et lieu de l'adjudication : mardi 28/5/2019 à 9 heures du matin à la salle de ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immobilier :

Contactez l'adresse suivante :

Cabinet maître Taher Slimen Bouaziz! Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid, greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid tout les jours est possible pendant les heures du travail.

2019D00059VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier : Mabrouka Fadlaoui, ne travaillant pas et habitant cité Eddir le Kef.

Le débiteur poursuivi : El Haich Boumhisa, commerçant et habitant Rue de la Cathédrale le Kef.

L'avocat poursuivant :

Maître Amor Moualhi, 03 Rue Salah Ayach le Kef.

L'immeuble saisi : toutes les parts revenant au débiteur dans le titre immobilier 3854 le Kef appelé «NAJOUA» sis au ZAFRANE délégation du Kef Est consistant en une terre cultivable contenant un puit et dont la superficie totale est de 20130m², les parts saisies sont de 10065 m².

La mise en vente : 40260D, 000

Date et lieu de la vente : lundi le 10.6.2019 à partir de 9h, à la chambre des ventes publiques au tribunal de première instance du Kef.

Conditions de visite : la visite se fait sur place tous les jours pendant les heures du travail.

2019F00040VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière après déduction de 40 %

Etude Maître Ourteni Sondos

Avocate à la cour d'appel

Partie poursuivante : Mr Zenati Adel liquidateur judiciaire demeurant 9 rue Lisbonne El Mourouj Ben Arous domicile élu chez Maître Ourteni Sondos Avocate à la cour d'appel 25 rue el Jazira 3ème étage Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Ourteni Sondos Avocate à la cour d'appel 25 rue el Jazira 3ème étage Tunis.

Partie poursuivante : 1/ Zebis Soulayma ayant domicile élu chez maître Saida Hawach 49 rue de Marseille Tunis

2/ Zebis Houda ayant domicile élu chez maître Mouldi Fathi rue Irak Tunis.

3/ Zebis Hazem ayant domicile élu chez maître Mouldi Fethi rue Irak Tunis.

4/ Zebis Sahel ayant domicile élu chez maître Mouldi Fethi rue Irak Tunis.

5/ Zebis Nebila ayant domicile élu chez maître Mouldi Fethi rue Irak Tunis.

6/ Zebis Om El Oula ayant domicile élu chez maître Mouldi Fethi rue Irak Tunis.

7/ Zebis Amet El Hak demeurant 24 bis rue Patrice Lumla Monfleurie Tunis.

8/ Zebis Houda ayant domicile élu chez maître Zened Fethi 62 rue Sarrajine Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de propriété objet du titre foncier n°122646 Tunis d'une superficie 402 m² sise rue el Hamed Monfleurie Tunis villa pour habitation composée de trois parties 1/ d'un jardin, un débarras, salle d'eau d'une superficie de 12.30 m² et un garage situé à gauche de l'entrée avec une porte en fer le premier étage est composé d'un hall.3 chambres à coucher une cuisine et une salle d'eau d'une superficie 86.58 m², le deuxième étage est composé de 3 chambres à coucher, une salle de bain et de salle d'eau d'une superficie de 108.13 m².

Mise à prix : est fixée suite à la décision du tribunal dans l'affaire 6827 audience en date du 16/4/2019 à trois cent vingt six mille sept cent dix huit dinars après déduction de 40 % de la somme ajoutant les frais subis fixés par le tribunal soit le montant de 4.239 d 803.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 21 mai 2019 à patir de 9 h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consultez le cahier de charge au greffier du tribunal de première instance de Tunis 1.

Observation : Tous participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2019401842VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Le poursuivant : 49 ouvriers de la Sté cogepa el koucha.

La partie saisie : Sté cogepa el koucha. Siège social : 05 rue imprimerie zone industrielle. Ksar Said. Douar Hicher - Manouba

L'avocat poursuivant : Maître Faouzi Jaballah Avocat 04 Rue 13 Août Mannouba, et Maître Makram Tlili Avocat 06 Rue Sidi Bechir - Tunis.

Immeuble mis en vente : suivant le rapport d'expertise effectué le 30-6-2018 par l'expert Fredj Laouini par suite à ordonnance sur requête n°52250 ordonnée par Mr le président du tribunal de première instance de Manouba le 02-10-2017. L'immeuble est un terrain situe à la zone industrielle Ksar Said Manouba dont se trouve à ses frontières : nord une usine, est une voie interne puis une usine de plastic, ouest rue l'Imprimerie, et sud une rue interne puis siège de la CNAM. Dont la partie saisie est propriétaire de 4000 m carré indivise de la surface totale qui est de 8343 mètres carrés, les parts indivises revenant au débiteur Sté cogepa koucha contiennent des construction dont les surfaces sont : la partie A est 1234 m carrés utilisé comme usine et administration, la partie B est de 163 m carrés utilisé comme buvette, la partie C est de 326 m carré utilisé comme dépôt de camions. Plus une toilette de 30 m carrés la partie D de surface 2247 m carré qui est des vois d'entrée et sortie.

Plusieurs prénotations conserve leurs effets sur l'immeuble.

Mis à prix : la mise à prix est fixée sur toutes les parts indivises revenant au débiteur Sté cogepa el koucha dans l'immeuble objet du titre 2441 Manouba représentant (4000/ 8348) parts indivises en garantie de la dette, est à deux millions deux cents vingt deux milles cinquante dinars (2.222.050,000 d) suivant le rapport d'expertise.

Date et lieu de la vente : la vente des parts indivises revenant à la partie saisie décrit ci-haut en un seul lot à la séance du mercredi vingt neuf mai deux mille dix neuf (29/5/2019) à neuf heures et suivants à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Manouba.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures de travail comme il est possible de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal et au bureau de l'avocat poursuivant.

2019401855VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Mohamed Sarhane Khlif

Avocat à la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis, immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B241 09832009, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1108816J, ayant pour matricule fiscal le numéro 1108816J/A/M/000, Tel : (70) 015.087 Fax : (71) 844.564

Poursuivant : Abdessatar Chetioui, gérant d'une société, Titulaire de la C.I.N n°00122788 délivrée le 7/8/2007, demeurant au 7 rue Kobros, la Marsa, Tunis.

Avocat chargé de la procédure : Maître Mohamed Sarhane Khlif Avocat auprès de la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Parties saisies :

1/ Mohamed Faouzi Ben Chadely Ben Allala Sbabti, gérant de la société civile immobilière résidence Rahma, Titulaire de la C.I.N n°00169524 délivrée le 30/6/2016, demeurant à l'Ariana 1 rue Abou Naouess borj elbakkouche, ayant pour domiciliation au bureau de son avocat maître Fethi Mouldi sis à Tunis 18 rue de l'Iraq 1er étage.

2/ la société civile immobilière résidence Rahma, société civile, R.C N°168132000 à l'Ariana immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 00552353, représentée par son gérant, son siège social à l'Ariana 1 rue Abou Naouess borj elbakkouche, ayant pour domiciliation au bureau de son avocat maître Fethi Mouldi sis à Tunis 18 rue de l'Iraq 1er étage.

Désignation de l'immeuble à vendre :

Tout l'immeuble, objet du titre foncier n°579490 Nabeul intitulé «essbabti 4», sis à Bir Bouragba, la délégation de Hammamet, la ville de Nabeul. Cet immeuble, qui est de la propriété de la partie adverse Monsieur Mohamed Faouzi Ben Chedhly Ben Allela Essbabti, consiste en un terrain valable pour bâtiment sis à Yasmine Hammamet sud, Nabeul, pour superficie de 909 mètres carrés, segmenté pour 909 parts et ne contient aucun bâtiment ou autres. Il est entouré d'un mur de briques à une hauteur de 1,40 mètres du côté intérieur et du côté Est, le côté Ouest étant entouré d'un bâtiment résidentiel.

Cette propriété, objet de la saisie, est un terrain sans construction est situé dans une zone résidentielle de loisirs, propice à la construction.

Les frontières du titre foncier n°579490 Nabeul : l'immeuble est délimité du côté intérieur le terrain de Monsieur Tarek Gharbi, du côté kan Rue Banafsaj, du côté de l'Est une rue, et du côté de l'ouest un terrain bâti sur lui une maison.

Ce terrain se compose de 3 segments : n° 238, 237 et 02, sis à Bir Bou Ragba, délégation Hammamet, Nabeul, le titre foncier principal 545057 Nabeul.

Et ce conformément à l'expertise faite, le 5 février 2019, par Monsieur Mahmoud Ben Abdelkader Ben Abda, l'expert en topographie conformément à l'ordonnance sur requête rendue, le 17 décembre 2018, sous le numéro 48333, par le président du tribunal de 1ère instance de Grombalia et conformément à la mise en demeure n°09085 substituant la saisie-exécution, faite par l'huissier notaire Monsieur Atef Hadj Amor le 7 mars 2019.

La mise à prix : est fixée à la somme de (781.740,000D) outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente au enchères : Lundi, 10 juin 2019, à partir de 9H, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première Instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de Maître Mohamed Sarhane Khlif 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un Avocat, après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019401856VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

1) Poursuivant : La société générale de recouvrement des créances SGRC, S A, représentée par son PDG, RC n°117372002, siège social rue Alain Savary n°67 immeuble b 2ème étage cité les jardins 2 Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Parties saisies : 1- Hassoun Ben Salah Ben Taher El Marzouki, agriculteur, demeurant à la rue du canal n°9 Tinja Bizerte, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

2- El Bechir Ben Elhaj Bouzid Ben elhaj Sahbi Ben Elhaj Amor, agriculteur, demeurant à Bajou Ghar El Meleh Bizerte, en sa qualité de caution hypothécaire.

3) Avocat poursuivant : Maître Abdesslem Chtourou, Avocat associé au LAWYERS & COUNSELLORS

UNION, Rebai Chtourou Frikha, 11 rue Azouz Rebai - El Manar III Tunis ; tél : 71.88.90.20.

4) Immeubles saisis : 1) T.F. n°6183 Bizerte dénommé "Fatma 1734" revenant à Hassoun Ben Salah Ben Taher El Marzouki, situé à Ghar el Meleh délégation de Utique gouvernorat de Bizerte à environ 500 m de la route de Bajou Ghar el Meleh, d'une superficie totale de 41 A 38 C (4138 m²) composé de 2 parcelles n°64 et n°199 de la région F suivant plan cadastral de la délégation de Ghar el Meleh : La parcelle n°64 d'une superficie de 1503 m² consistant en un terrain agricole irriguée située au nord de la route n°51 reliant Ghar el Meleh et Tunis, limitée au sud par un cours d'eau, à l'Est la parcelle n°63, au nord la parcelle n°65, à l'ouest la parcelle n°97. La parcelle n°199 d'une superficie totale de 2635 m² consistant en un terrain agricole irriguée rectangulaire située au nord de la bretelle reliant Bajou à Ghar el Meleh, limitée au sud par la parcelle n°197, à l'est un passage agricole, au nord la parcelle n°201, à l'ouest passage agricole en partie et la parcelle n°200 au reste.

2) T.F. n°9854 Bizerte dénommé "El Bechir" revenant à El Bechir Ben Elhaj Bouzid Ben elhaj Sahbi Ben elhaj Amor situé à Ghar el Meleh gouvernorat de Bizerte d'une superficie totale de 31 A 35 C (3135 m²) composé de la parcelle n°1275 du plan cadastral de la délégation de Ghar el Meleh arrondissement H consistant en un terrain agricole irriguée planté d'arbre de grenadine, haricot, courge, piment, et un terrain agricole nu, située du coté sud de la bretelle reliant Bajou à Ghar el Meleh, limitée au sud par la parcelle n°1258, à l'Est le titre foncier n 8000, au nord la parcelle n°1256, à l'ouest un passage agricole dérivant de la route principale.

Mise à prix : 1) T.F. n°6183 Bizerte dénommé "Fatma 1734" fixée à 160.310,258 Dinars, sans les frais.

2) T.F. n°9854 Bizerte dénommé "El Bechir" fixée à 121.453.035 Dinars, sans les frais.

6) La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Bizerte et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 28/5/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte.

8) Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2019401867VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mourad Greche Huissier De Justice

37, Rue Asdrubal 1002 - Lafayette

Tel: 36.339.111/53.938.886

Créancier demandeur : établissement Hassen Gargouri en la personne de son représentant légal inscrit au registre de commerce sous le numéro A173321997 agissant en sa faveur la société excellia Créance, SARL, inscrite au registre du commerce sous le numéro B03157682013 et sise rue Al Anwar n°14 Ariana supérieure 2080 et ce suite à la procuration établie le 28/9/2015.

Débiteur : Société Yassin auto services société unipersonnelle à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro B0134292009 et sis au 23 rue Al-Insaf cité éttahrir Tunis 2042 Tunisie.

Titre exécutoire : procès-verbal du Tribunal de première instance à Tunis du 5 février 2019 dans l'affaire n° 42159.

Le Fonds de commerce mis en vente : le fonds de commerce exploité comme magasin de vente de pièces de rechange et accessoires pour voitures dénommé «YASSINE AUTO SERVICES» sis au 23 rue Al-Insaf cité éttahrir Tunis 2042 (Angle route de Bizerte km 3) avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les éléments corporels : Ordinateur Acer, mini-imprimante, réfrigérateur LEXUS, 03 COMTOIRS présentoirs en bois, 23 TARMES pour la présentation des pièces de rechange et huiles pour voitures.

Les éléments incorporels : l'enseigne, la clientèle, l'achalandage ; le nom commercial et le droit au bail.

Mise à prix : Cinquante mille cent soixante-huit dinars cinq cent neuf millimes (50.168,509 dt).

Frais : les frais des PV établis au titre de l'exécution de ce jugement et des jugements précédents de cette affaire ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte de vente et sa publicité seront portés à la charge de l'acquéreur, Ces frais seront fixés de manière définitive le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : La vente est prévue pour le mercredi 15 mai deux mille dix neuf (15/5/2019) à onze heures du matin à l'adresse du fonds de commerce sis au numéro 23

de la rue Al-Insaf cité éttahrir Tunis 2042 aux enchères publiques au profit du plus offrant. Toutes personnes intéressées vent visiter le lieu durant tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'huissier de justice commis en son étude sus indiqué durant les heures de travail.

Nota : Ne peuvent participer aux enchères que les personnes qui ont consigné le 1/10 de la mise à prix soit en espèce chez l'huissier de justice commis où justifié d'un chèque certifié où justifié par caution bancaire irrévocable où consigné au trésorier général.

Le vendeur est dispensé des déclarations prévues par l'article 190 du code de commerce relatives aux opérations commerciales et aux bénéfices des trois derniers exercices.

Notez bien que cette annonce sera publiée dans les journaux de Essabeh et Le Temps du 3 mai 2019.

2019401874VEPA1

Avis aux créanciers

Décision d'arrêt d'actes d'exécution

Après visée de la demande d'arrêt d'exécution individuelle déposée de la part de Maître Belgacem Barrah en date du 01/4/2019,

Après visée du dossier de règlement numéro 2018/526 relatif à la société Les Pyramides de transport de marchandises S.A.R.L et des mesures prises à cet effet visant l'audit de la situation financière de la société et de la possibilité de son sauvetage.

Attendu que l'exécution concerne les biens de la société et notamment les véhicules de transport représentant l'outil de son activité vu qu'elle est spécialisée en transport terrestre des marchandises et que cela menace l'existence de la société en cas de conclusion à la possibilité de son sauvetage alors, le Tribunal réuni à la Chambre de Conseil sous la Présidence de Monsieur Mohamed Haddad vice-président du Tribunal et ses deux juges assesseurs Messieurs Alaeddine Hamdi et Souad Jouili a jugé par l'arrêt de tous les actes d'exécution individuelle pour le compte la société demanderesse du règlement jusqu'au tranchement sur la demande de règlement, par la publication de la décision au Registre de Commerce de la société intéressée et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019S00603VEPA2

Mise en cession de l'ensemble de la société les Fonderies J.F

Capital social : 1 500 000 DT

Rue de la Physique Z.I Ben Arous 2013 Tunisie

MF : 001892C/A/M/000

R.C : B147651998

CNSS : 058651-63

Il appert de la décision n°257 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date du 16 avril 2019 (règlement judiciaire affaire n°257/2015), ce qui suit :

- La mise en cession de l'ensemble de la société les fonderies J.F.

- Désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi, en qualité de commissaire à l'exécution sous la surveillance de Mme la juge commissaire.

- L'élaboration d'un de charge conformément à l'article 48 de la loi relative au redressement des entreprises et ce avant la date du 17 juin 2019 après inventaire et évaluation de ses biens.

- La publication de la présente décision au JORT.

2019N00382VEPA2

Décision de remplacement d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance délivré le 28/3/2019 émanant du juge de séquestration et de liquidation de première instance de Tunisie, Maître Ezzeddine Anis, domicilié au 52 rue Pierre Du Coubertin App n°01 Tunis, a été nommé liquidateur des biens successoraux de feu Lakthar Mahassni, en remplacement du liquidateur Maître Moez Belhedi.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes et leurs courriers au séquestre par lettre recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : Maître Anis Ezzeddine boite postale n°68 Bab Suika Tunis.

2019401862VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société NOVATEK

R.C : B24752009

MF : 1080013G

Siège social : 6 rue Eljeld Sidi Rezig Mégrine

En vertu du jugement n°41 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 4/4/2019, il a été déclaré la faillite de la société NOVATEK avec tout ce que en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé Madame Sondess Elouni entant que Juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Anis entant que syndic de faillite tout en ordonnant de mettre les scellés ou il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi et de faire enregistrer et insérer ce jugement au registre de commerce de la société faillite et de créer un hypothèque au profit de la masse de ses créanciers sur les biens immeubles de la société en faillite et sa gérante.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite, soit directement contre décharge à son bureau sis au 52 rue pierre du Coubertin Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 bab suika Tunis.

2019401863VEPA2

Avis

Société SAMETAL SARL

Route de Sousse km 4 Mégrine Riadh

MF : 26441k

En vertu de la décision rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°94 en date du 8/4/2019, il a été décidé le remplacement de l'administrateur judiciaire Iadh Elloumi par l'administrateur judiciaire Mr Mokded Zoghlami pour terminer la mission du contrôle d'exécution du programme de sauvetage de la société. Toutes intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tél : 71.889.549 / fax : 71.889.621).

2019401875VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance rendu par le juge commissaire au tribunal de première instance de Nabeul en date du 3/4/2019, il a été décidé la clôture des travaux de l'administration judiciaire de l'association «SOS animaux» sise au km5 route de Tunis Nabeul MF 1281764/J. Toutes intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, (tél : 71.889.549 fax : 71.889.621).

2019401876VEPA2

Clôture de faillite

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 25/3/2019 dans l'affaire n°99, il a été décidé la clôture des procédures de faillite de la SOCIETE MANUFACTURE TUNISIENNE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE «TIMA» SARL MF : 0633161L.

2019401877VEPA2

Avis

Société TECFIBER SA

Siège social : Parc d'activités économiques - Manzel Bourguiba

RC : B0481072008

M.F : 1075060 F

Le liquidateur de la société TECFIBER SA Mr Mokded Zoghlami annonce la publication des créances déclarés d'un montant global de 2.350.941,361 dt détaillé comme suit :

Montant de la créance déclaré	CIN ou M.F ou n° de Passeport	Adresse	Identité du bénéficiaire
10.095,885 dt	1330363V	B21 immeuble titanium rue de l'île de Djerba les Berges du Lac 2-1053 Tunis	Commissaire aux comptes Mr Monem Taieb, société CAP
1.968.000,000 dt	Passeport n°5254484	La Route Panoramique Corniche Bizerte 7000	Danièle Fogagnolo
227.297.898 dt	27836F	241-243 avenue Habib Bourguiba Bizerte 7000	Parc d'activités économiques de Bizerte
6.154,279 dt	MF : 000/M/P/1629/N RC : B166571997	Angle 64 rue de Palestine - 22 rue du royaume d'Arabie Saoudite - Tunis	Assurance Maghrebia
139.393,299 dt	Fournisseur étranger	Rue pianali n°01 kaminiano Italie, domicilié au bureau de son avocate Sameh Ben Aljia sise au 13 rue Ali Balhouane Bizerte	Entreprise MANFREDI GUIZABI
2.350.941,361 dt	Total des créances déclarées		

Tous intéressés peuvent opposés dans un délai de 90 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT selon les dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales.

2019401878VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Beja en date du 8/01/2019 dans l'affaire n°20 il a été décidé la nomination du mandataire de justice Mokded Zoghlami au lieu de Mr Wissem Werheni pour terminer la mission de l'administration du local commercial sis au place de l'Indépendance Mejez Elbeb appartenant à la succession du défunt Nouredine Bouamoud. Toutes intéressés peuvent contacter le mandataire de justice précédemment nommé au centre Dorra bloc A. 1er étage El Manar. 3 Tunis. (tel : 71.889.549 fax : 71889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2019401879VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première Instance de Béja en date du 8/01/2019 dans l'affaire n°43 il a été décidé la nomination de liquidateur Mokded Zoghlami au lieu de liquidateur Wissem Werheni pour terminer la mission de la liquidation de la succession du défunt Mohamed Fawzi Ben Hassouna Ben Mohamed Mahbouli CIN n°02204870. Toutes intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2019401880VEPA2

Jugement en référé

Nomination d'un Administrateur Judiciaire

La Société SOUMATEX

R.C : B0364752008

M.F : 1157631Z

Siège : 8 Rue d'artisanat Nabeul 8000

En vertu du jugement en référé n°30631 rendu en 2ème ressort par la cour d'Appel de Tunis le 7/01/2019, le Tribunal-infirme le jugement en premier ressort, et prononce la nomination de Mme Khalfi Sihem, sise au 19 rue de Libye, Lafayette 4ème étage Tunis en qualité d'Administrateur judiciaire pour gérer et diriger la société jusqu'à tenir la situation comptable et jusqu'à régularisation du différend judiciairement ou amiablement sous le contrôle du juge commissaire Monsieur Khmoussi Bouabidi.

2019401882VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

ABM Management

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

MF : 1006814 R/A/M/000

CNSS : 34732565

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Management sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 9 heures, à son siège social sis à l'avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, 1095 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00749SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Elka Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1153215 W/AIM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 15 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00750SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1140417 J/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00751SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1056589E/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Immobilier sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2019T00752SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1153383 K/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 16 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00753SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Etablissement M.T. Elloumi

40, Rue 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

SA au capital de 2.300.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1494 R/A/M/000

CNSS : 4476548

Messieurs les Actionnaires de la Société Etablissement M.T. Elloumi sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 8 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées,

- Renouvellement de mandat d'administrateur.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Cofat

SA au capital de 300.000 DT

Siège social : Route de Fouchana Km7, 1095 Sidi Hassine, Tunis

MF : 1008694 L/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 22 juin 2019 à 11 Heures, à l'adresse

sise à l'Avenue du 18 Janvier 1952, Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00755SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 775718 P/A/M/000

CNSS : 23734280

Messieurs les Actionnaires de la Société Stifen Fruit sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 17 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

MF : 1006790 B/A/M/000

CNSS : 26385111

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Med sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 19 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019T00757SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société GLOBAL SOFT NET S.A

Société anonyme

Au capital : 541000 Dinars

Siège social : Av. Mongi Slim Immeuble Zoghlami, bureau N°5, El Kef, 7100

RC : B0626202007

MF : 1000240Y/A/M/000

Les actionnaires de la société "GLOBAL SOFT NET" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 17/5/2019 à 10 H au siège social de DIV A SICAR sis à Résidence Dar El Khir du Lac II 1053, Tunis.

Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

3- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

4- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

5- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

8- Nomination du commissaire aux comptes;

9- Fixation du montant de jetons de présence;

10- Pouvoirs.

2019T00766SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société GLOBAL SOFT NET S.A

Société anonyme

Au capital 541000 Dinars

Siège social : Av. Mongi Slim Immeuble Zoghlami, bureau n°5, El Kef, 7100

RC : B0626202007

MF : 1000240Y/A/M/000

Les actionnaires de la société «GLOBAL SOFT NET S.A» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 17/5/2019 à 11 Heures au siège social de DIVA SICAR sis à Résidence Dar El Khir du Lac II - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation;

2- Questions diverses.

2019T00767SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NAPLOUSE

SA au capital de 3 996 800D

Siège social : 19 rue Naplouse 1001 Tunis

MF : 040827KAM000

Messieurs les actionnaires de la société NAPLOUSE sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le Mardi 11 juin 2019 à 16h au siège social de la société LE LOGEMENT complexe Ariana center esc A 4ème étage Ariana,

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2018

3. Approbation des conventions conformément à l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2018

5. Affectation des résultats.

2019T00769SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA

SA au capital de 1 700 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 35956 KPM000

Mat CNSS : 81579-2

Messieurs les actionnaires de la société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu mardi 11 juin 2019 à 15h au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2018

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2018

5. Affectation des résultats.

2019T00770SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ARIANA CENTER

SA au capital de 936 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF 381548 WBM000

CNSS : 220644

Messieurs les actionnaires de la société ARIANA CENTER, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le mardi 11 juin 2019à 15h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2018

3. Quitus aux administrateurs.

4. Approbation des conventions conformément à l'article 200 du CSC

5. Affectation des résultats.

2019T00771SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARABE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE GESTION SADIG

SA au capital de 2 530 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 06481HPM000

CNSS : 63619-84

Messieurs les actionnaires de la société SADIG sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le mardi 11 juin 2019 à 16h 30 au siège social de la société complexe Ariana Center escaliers A 4ème étage à l'Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration des pour l'année 2018

3. Quitus aux administrateurs pour l'année 2018

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Affectation des résultats.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2019T00772SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société de Promotion Touristique Mohamed V «SPT Med V»

S.A - Capital social : 31.400.000 DT

MF : 0982975L/A/M/000

RC : B2463782006

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 25 avril 2019 convoque les actionnaires de la société SPT Med V à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 29 mai 2019 à 11 heures au Novotel Mohamed V, sis au 44 Avenue Mohamed V - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2018

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

7. Allocation des jetons de présence

8. Nomination des administrateurs

9. Désignation du commissaire aux comptes

10. Pouvoir.

2019T00773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MAGASIN GENERAL - S.A

Au capital de 11.481.250 DT

R.C : B136551996

M.F : 033128 WPM 000

N° CNSS : 035698-02

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis

Le conseil d'administration réuni le 4 avril 2019 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, le mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du Lac 1 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2018.

5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.

6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2018.

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2018.

9- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2018 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.

11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.

12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.

13- Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions

14- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

15- Ratification de la cooptation d'un administrateur.

16- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

17- Approbation de la vente d'un local commercial (Mourouj 6)

18- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R01238SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI)

S.A au capital de 3.541.700 dinars

Siège social : 1, rue du Lin Bir-Kassaa

R.C : B156151997

M.F : 00828P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Centrale Tunisienne des Tissages (CETTI), sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 24 juin 2019 à 10h au siège de la Société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs au même exercice.

- Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2019R01250SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 3.499.540 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

MF : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°40 en date du 30 avril 2019, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le jeudi 30 mai 2019 à 10 heures dans les bureaux de la société à Hammamet afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital

2. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital

3. Approbation de l'augmentation de capital

4. Fixation des modalités de réalisation de l'augmentation de capital

5. Approbation des certificats de libération des comptes courants actionnaires

6. Pouvoirs.

2019R01254SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention «STAM» S.A

Capital social : 54 500 000 DT

19 Avenue de la République 1001 Tunis

RC : B1104311997

MF : 006110GAM000

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention «STAM» S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2019 à 10 heures à l'agence de la Goulette à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un deuxième commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 et 2020.

2019R01256SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MPC PROKIM Industrie

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Numéro CNSS : 83974-69

Matricule fiscal : 345844C/A/M/000

Siège social : Rue Mhamedia, Zone Industrielle Mghira, BP175, 2082 Fouchana - Ben Arous

Les actionnaires de la société MPCPROKIM Industrie sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 mai 2019 à 09H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

2. Approbation du bilan, des comptes de résultats et documents annexes relatifs à l'exercice 2018.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4. Approbation des rapports du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes

8. Quitus à donner aux administrateurs.

2019R01257SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société EL KANAOUET

S.A au capital de 5.750.000 dinars

Siège social : 6, rue Jamel Eddine El Afghani Belvédère - 1002 - Tunis

Messieurs les actionnaires à la société El Kanaouet sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le jeudi 30 mai 2019 à 11 h au siège social de la Société El Kanaouet sis au 6 rue Jamel Eddine Elafghani Belvédère 1002-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Co-optation de deux administrateurs représentants la TSPI.

7- Fixation des jetons de présence.

Assemblée générale extraordinaire :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019R01265SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société SANIMED

SA au capital de 13751600 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

RC n°B149791998

MF n°620514Y/A/M/000

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 31 mai 2019 à 08h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

9. Questions diverses,

10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019R01266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société MODERNE DE CERAMIQUE "SOMOCER"

S.A au capital de 40.656.000 dinars

Siège social : Menzel Hayet Zeramdine Monastir - Tunisie

R.C : B117061996

M.F : 039247 D/A/M/000

CNSS : 106178-60

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 31 mai 2019 à 10h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

10. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2018 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;

11. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

12. Questions diverses,

13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER.

2019R01267SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires

Société TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL»

Société anonyme

Au capital de 26 200 000 dinars

Siège social : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

R.C : B133392002

M.F : 0742284 E/A/M/000

CNSS : 151281-58

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendront le vendredi 31 mai 2019 à partir de 09h 30 mn à l'hôtel Mouradi Ghamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Questions diverses,

9. Pouvoir pour formalités.

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale extraordinaire :

1- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.

3- Augmentation du capital social par conversion de créances.

4- Suppression du droit préférentiel à la souscription

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL.

2019R01268SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire des adhérents

En date du 22 & 23 mai 2019

Société MUTUELLE

Société : "El KHIR"

Capital social : 2 800,000 Dinars

MF : 1336625 Z A M 000

Siège social : Route de Rouhiya, Avenue Farhat Hached - 6140, Makther

Sur la décision du conseil d'administration réuni le vendredi 19-4-2019, Messieurs les adhérents de la société Mutuelle El Khir sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront respectivement le 22 et 23 mai à 10h au siège de la société Route de Rouhiya, Avenue Farhat Hached - 6140, Makther, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I/ Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des états financiers des exercices 2014-2015-2016-2017-2018 et Quitus au gérant et au conseil d'administration;

- Fixation de la nouvelle liste des adhérents et exclusion des adhérents devenus non éligibles;

- Fixation des projets futurs;

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II/ Assemblée générale extraordinaire :

- Ouverture à souscription pour augmentation du capital;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs aux dites assemblées sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société Mutuelle El Khir.

2019R01278SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «PLASTISUD»

SA au capital de 600 000.000 Dinars

Siège social : Av 3 Août Z.I Poudrière 1 Sfax

Matricule Fiscal : 003859K/A/M/000

Registre de commerce : B165471997

Le conseil d'administration tenu le 2 mars 2019 a l'immense plaisir de convoquer tous les actionnaires de la société pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2019 à dix (10) heures du matin au siège social de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des délais et les voies de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes en parallèle avec celui du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2015 et leurs approbations ;

3) Approbation des états financiers pour l'année 2015;

4) Affectation du résultat de l'exercice 2015;

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

6) Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2015 ;

7) Le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

8) Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9) Pouvoir pour formalités.

2019X00653SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «PLASTISUD»

SA au capital de 600 000.000 Dinars

Siège social : Av 3 Août Z.I Poudrière 1 Sfax

Matricule Fiscal : 003859K/A/M/000

Registre de commerce : B165471997

Le conseil d'administration de la société a l'Immense plaisir de convoquer tous les actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 14 mai 2019 dans le siège social de la

société à douze heures (12 h) du matin pour débattre sur la situation financière et économique de la société et les mesures à prendre conformément aux dispositions de l'article (388) du C.S.C.

2019X00654SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

Société Des Industries Métalliques Pour l'Environnement S.I.M.E.K S.A

Société anonyme

Capital social : 380 000 Dinars

MF : 1188641 X/A/M/000

Registre des Entreprises : B1032422011

Messieurs les actionnaires de la Société des Industries Métalliques Pour L'Environnement, Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 23 mai 2019 à 10h, au siège de la société S.I.M.E.K S.A, Zone Industrielle N°02, Route de Tunis, Kairouan Nord 3129, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation s'il y'a lieu des rapports des rapports du conseil d'administration relatif aux exercices 2015 et 2016.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016

4- Examen et approbation s'il y'a lieu des états financiers relatifs aux exercices 2015 et 2016

5- Quitus aux administrateurs

6- Mandat des commissaires aux comptes,

7- Convocation du conseil d'administration.

2019H00102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

Société anonyme

Au capital de 9.400,000 dinars

Siège social : 31 Avenue de Paris Tunis

MF : 818/M/A/M/000

CNSS : N°47808-84

Messieurs les actionnaires de «l'Immobilière de l'Avenue» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 28 mai 2019 à 10 heures au siège de la société, 31 avenue de Paris - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration, à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2018.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 nouveau et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

- Composition de la commission des marchés.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2019401850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société «SOLARTECH-SUD»

SA Au capital de 597.500 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

MF : 113730GC

RC : B2435502010

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 28/5/2019 à 10h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018

4. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

S. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018

7. Fixation des jetons de présence

8. Nomination des membres du Conseil

9. Nomination de commissaire aux comptes

10. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 28/5/2019 à 11h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2. Augmentation de capital

3. Questions diverses.

2019401852SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Berg Life Sciences

S.A. au capital social de 4857 000 DT

Siège social : Av. Tahar Ben Ammar El Menzah 9 Tunis

RC : B121452002

MF : 790786 R/A/M/000

Les actionnaires de la société Berg Life Sciences sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2019 à 10 Heures de matin à l'hôtel Lac Léman les Berges du Lac 1053 Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

- Lecture du rapport Général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et approbation des conventions réglementés mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Fixation des jetons de présence.

2019401859SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Roche Tunisie SA

Immeuble Les Arcades, rue du Lac de Loch Ness Les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : B01196392013

Les actionnaires de la société Roche Tunisie sus indiquée sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 mai 2019 à 10h, au siège de la société sus indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2018,

3. Approbation desdits états financiers de l'exercice 2018,

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018,

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

8. Questions diverses,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents destinés aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition de chaque actionnaire au siège social durant le délai légal.

2019401873SANB3

DIVERS

Avis au public

Enquête publique concernant le projet du Plan d'Aménagement de

Détail de la zone Industrielle de Matmata Nouvelle du gouvernorat de Gabès

En application du troisième alinéa de l'article 16 de la loi 94-122 du 28 novembre 1994 portant promulgation du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n°78/2003 du 29 décembre 2003 et la loi n°71/2005 du 4 août 2005 et l'avis du Conseil Municipal de la municipalité de Matmata Nouvelle en date du 18 mars 2019.

Le Président Directeur Général de l'Agence Foncière Industrielle a l'honneur de porter à la connaissance du public que le projet du Plan d'Aménagement de Détail de la zone industrielle de Matmata Nouvelle du Gouvernorat de Gabès, a été réalisé à l'échelle 1/1000, il sera affiché au siège de Gouvernorat de Gabès et au siège de la municipalité de Matmata Nouvelle à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Au cours des deux mois suivant cette procédure, tout intéressé peut consigner ses observations ou oppositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège du Gouvernorat de Gabés ou au siège de la municipalité de Matmata Nouvelle ou adresser une mémoire d'opposition par lettre recommandée au nom, de Monsieur le Gouverneur de Gabès, ou le Président de la municipalité de Matmata Nouvelle ou le Président

Directeur Général de l'Agence Foncière Industrielle.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

2019T00748DIVD2

Avis

En vertu d'une décision judiciaire émanants du tribunal de 1ère instance Ariana n°56593/69848

Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur sur l'héritage de M. Mohamed Barbouch et Mme Afrah Djobbi est nommée Juge contrôleur.

2019T00763DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mohamed Ben Hmida titulaire de la c.i.n n°00091733 en date du 1er/3/1994 et résident à la Rue de la Liberté cité el atik Mohamadia annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°252/10 en date du 16/5/2015 relatif au titre foncier n°20754 Ben Arous dénommé ESSAADA sis à la rue de Liberté cité el atik Mohamadia.

2019R01259DIVD2

Avis de perte

Perte d'un acte de propriété n°9363 de titre foncier 6679 El Kef sis à délégation Abida Dehmani El Kef concernant un terrain Agricole, annoncée par Atef Boutej titulaire de la CIN n°08038995.

2019R01261DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Amine Hadj Kassem déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre 460 m² située sur la route Gremda km 9 et il veut tirer un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2019X00655DIVD2

Avis au public

Le public est informé que les héritiers de Noureddine Kharroubi propriétaires du fonds de commerce «librairie le savoir héritiers Noureddine Kharroubi» situé à l'avenue Habib Bourguiba sous le n°53, ayant la matricule fiscal n° 356137/Q/C/P/000, ont changés le siège du fonds de commerce à l'avenue de la république n°58 pour l'investir comme apport en nature dans le capital de la société Kharroubi du savoir ayant la matricule fiscal n° 1510362/W/N/M/000 et le numéro du registre de commerce B0588622017.

2019J00057DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Fawzi Ben Mouhamed Ben Belgasem HADEJI, titulaire de la carte d'identité n°07631940, déclare la perte d'un titre de propriété n°9887, objet du titre foncier n° 38727 Kairouan, du terrain agricole sis à Awled Nhar, gouvernorat de Kairouan. Possession du son père défunt Mouhamed Ben Belgasem Hadeji».

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale cité etaben, le 30/4/2019 sous le n°1617.

2019H00103DIVD2

Nomination d'un tuteur

Selon le jugement n°5057 en date du 12-02-2019 le tribunal de Grombalia a nommé Mr Slim Abd Eddeam titulaire de la CIN n°06349609 comme tuteur de sa mère Mme Samira Jdidi pour gérer ses biens.

2019401858DIVD2

Rectificatifs

Rectification

En rectification de la publication n°2019401644VEPA2 au JORT n°45 du 13 avril 2019 page 1785 lire l'article n°531 du loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives au lieu de l'article n° 497 du code de commerce, et le reste sans changement.

2019401881RECZ9